

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2022 sous le numéro de dépôt 3957

copie certifiée conforme à l'original

La Provence

S.A. au capital de 7 685 634 €
248 avenue Roger Salengro
CS 40385 13015 MARSEILLE
SIRET 056 806 813 00111 - APE 5813Z
Id Europe FR 84 056 806 813

La Provence

corse-matin

www.corsematin.com

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020**

Sommaire

NOTE PRELIMINAIRE.....	2
1. ETATS FINANCIERS.....	5
1.1. Bilan Consolidé.....	5
1.2. Compte de résultat consolidé.....	6
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	7
1.4. Tableau de variation des capitaux propres.....	8
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION.....	9
2.1. Référentiel comptable.....	9
2.2. Modalités de consolidation.....	9
2.3. Méthodes et règles d'évaluation.....	12
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	16
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN.....	17
4.1. Ecart d'acquisition.....	17
4.2. Immobilisations incorporelles.....	20
4.3. Immobilisations corporelles.....	21
4.4. Immobilisations financières.....	22
4.5. Amortissements et provisions.....	23
4.6. Stock.....	23
4.7. Ventilation des créances par échéance.....	24
4.8. Ventilation des dettes par échéance.....	25
4.9. Provision pour risques et charges.....	26
4.10. Impôts différés.....	27
4.11. Emprunts et dettes financières.....	28
5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT.....	29
5.1. Chiffre d'affaires.....	29
5.2. Détail des autres produits d'exploitation.....	29
5.3. Détail des achats consommés.....	30
5.4. Détail des charges de personnel.....	30
5.5. Détail des autres charges d'exploitation.....	31
5.6. Impôts et taxes.....	31
5.7. Variation nette des amortissements et dépréciations.....	31
5.8. Détail du résultat financier.....	32
5.9. Résultat exceptionnel.....	33
5.10. Impôt sur les bénéfices.....	34
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES.....	35
6.1. Effectif moyen.....	35

NOTE PRELIMINAIRE

Chers Administrateurs,

Les comptes sociaux de La Provence ont été approuvés lors d'un précédent conseil qui s'est tenu le 27 Mai 2021. Aucun élément comptable ni évènement ne remettent en compte les résultats de La Provence.

Les comptes sociaux 2020 de Corse Presse ont été remis seulement le 8 Novembre 2021 suite à la Covid et aux différents litiges opposables entre CM Holding et le Groupe La Provence. Ils ont été approuvés lors du conseil de Corse Presse qui s'est tenu le 25 février 2022.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu tenir l'approbation des comptes consolidés en même temps que l'approbation des comptes sociaux.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En l'absence de transmission des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 par le sous-groupe Corse Presse avant le 30 juin 2021 notre AG d'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés au 31 12 2020 n'a pu se tenir. Une demande de report de tenue d'Assemblée Générale a été déposée auprès des Tribunaux de Commerce concernés. Le report a été accordé jusqu'au 31 mars 2022. Depuis notre conseil d'administration d'approbation des comptes sociaux 2020 de mai 2021, un certain nombre d'évènements sont intervenus :

Accords avec CM Holding

Les accords de cession des titres du Groupe Corse Matin à la société CM Holding n'ont pu être respectés par cette dernière. Compte tenu du désaccord intervenu entre les parties, il a été décidé de mettre fin aux accords de cession et de racheter les titres déjà vendus à CM Holding. Le rachat est intervenu pour un montant de 300 K€ et nous avons procédé au remboursement partiel du compte courant détenu par CM Holding dans les comptes de Corse Presse à hauteur de 2 M€. Le solde de ce compte courant soit 1,785 M€ a fait l'objet d'un abandon de créance de la part de CM Holding. Compte tenu de ce dénouement, La Provence dispose d'une créance en compte courant de 2 M€ auprès de Corse Presse. Ces accords ont été contractualisés dans un protocole signé par les parties en date du 26 novembre 2021.

Créances détenues par La Provence sur le Groupe Corse Matin

Afin de permettre la mise en place d'un nouveau plan d'action stratégique pour remplir des objectifs de développement du chiffre d'affaires, de synergie de moyens entre les deux groupes et d'optimisation de l'organisation, La Provence accorde son soutien au Groupe Corse Matin et ne mettra pas en recouvrement les créances dues par ce dernier tant que sa trésorerie restera insuffisante.

Cession des titres La Provence

Les liquidateurs de la SNC GBT, actionnaire majoritaire de notre société, ont lancé un appel d'offre pour la vente des titres La Provence. Les offres de rachat ont été déposées au plus tard le 14 février 2022.

La consultation de l'offre au CSE a démarré le 24 février. Trois experts ont été désigné par les différents CSE du Groupe.

Cession du siège social de La Provence

Nous avons procédé à la cession du siège social et un acompte de 12 millions d'euros a été versé dans les comptes de La Provence à la suite de la signature.

Poursuite des incidences du Covid 19 .

Réévaluation Libre - Dispositif Covid.

Dans le contexte actuel de crise, où de nombreuses entreprises ont été fragilisées et ont vu leurs fonds propres se dégrader, le spectre d'une surcharge fiscale à travers l'imposition immédiate de la plus-value peut constituer un frein important à la réévaluation, situation à l'évidence inopportune.

Pour le législateur, il semblait donc utile, voire nécessaire, de rétablir un dispositif de neutralité fiscale de la réévaluation d'actifs, afin d'inciter le plus grand nombre possible d'entreprises à y recourir.

La loi de finances pour 2021 met ainsi en place un dispositif optionnel qui permet de neutraliser temporairement l'imposition de l'écart de réévaluation.

Ce dispositif optionnel s'applique à la première opération de réévaluation constatée au terme d'un exercice clos à compter du 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Au terme d'un Protocole de Partenariat en date du 8 décembre 2020 signé entre La Provence et Constructa Promotion, il est prévu un projet de cession du siège social de La Provence situé 248 avenue Roger Salengro à Marseille, au profit de Constructa Promotion, afin que cette dernière réalise une opération de promotion immobilière.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un terrain d'une surface de 22.900 m²,
- Un potentiel de construction de 90.000 m² de SDP.

Le prix d'acquisition proposé par Constructa Promotion est de 500 € / m² de SDP, soit un prix total de 35 M€ sur la base d'une autorisation à construire de 70.000 m² :

- Le prix pourra être révisé à la hausse en cas d'autorisation à construire supérieure à 70.000 m²,

Le Protocole prévoit :

- L'autorisation du CA pour signer la PUV : la séance s'est tenue le 28 janvier 2021,
- la signature d'une Promesse Unilatérale de Vente dans les 3 mois de la signature du Protocole : cette dernière est en cours de rédaction, pour une signature prévue courant mai 2021.

La réévaluation entraîne les données suivantes :

	VNC		Valeur réévaluée	Plus value
	Terrain	Construction		
ège	332	-	35 000	34 668
gence Digne	9	-	180	171
gence Orange	18	-	220	202
partements Marseille	-	-	200	200
total	359	-	35 600	35 241

Pour les autres immobilisations corporelles, un tableau Excell démontre la non-réévaluation des autres actifs.

La VNC est de 7.9 millions d'euros pour les comptes 213150 à 215830. Or 7 millions correspondent d'ores et déjà aux rotatives qui seront transférées sur un autre site ou revendues.

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

Bilan consolidé

Exercice : 2020.12

	Clôture			Ouverture
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	8 710 094	- 7 989 874	720 220	575 080
Ecart d'acquisition	5 423 336	- 1 386 005	4 037 331	4 037 331
Immobilisations corporelles	108 357 161	- 58 445 101	49 912 060	16 192 018
Immobilisations financières	7 768 975	- 4 468 523	3 300 452	3 005 733
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Total Actif Immobilisé	130 259 566	- 72 289 503	57 933 233	23 810 162
Stocks et en-cours	637 541	-	637 541	541 244
Clients et comptes rattachés	9 438 978	- 1 374 570	8 064 408	9 690 951
Autres créances et comptes de régularisation	9 988 517	- 322 348	9 666 169	10 247 352
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	13 026 047	-	13 026 047	5 559 432
Total Actif	163 350 649	- 73 986 421	89 364 228	49 849 141
Capital			7 685 634	7 685 634
Primes liées au capital			42 766 010	42 766 010
Ecart de réévaluation			36 241 014	-
Réserves			- 43 572 611	- 43 525 408
Réserves de conversion groupe			-	-
Résultat de l'exercice			- 13 497 255	- 5 447 103
Autres			-	-
Total Capitaux Propres			23 222 882	1 479 133
Intérêts hors groupe			-	-
Autres fonds propres			-	-
Provisions			6 064 195	3 220 161
Emprunts et dettes financières			31 412 286	16 669 305
Fournisseurs et comptes rattachés			7 383 741	9 871 852
Autres dettes et comptes de régularisation			21 281 123	18 608 689
Total Passif			89 364 228	49 849 141

1.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

Exercice : 2020.12

	Closing	Ouverture
Chiffre d'affaires	68 590 058	85 536 666
Autres produits d'exploitation	803 232	1 311 097
Achats consommés	- 36 114 262	- 44 252 412
Charges de personnel	- 28 055 421	- 42 926 538
Autres charges d'exploitation	- 113 985	- 528 985
Impôts et taxes	- 1 861 227	- 1 827 150
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 4 064 365	- 544 732
Résultat d'exploitation	11 736 301	- 3 232 054
Charges et produits financiers	- 74 948	- 44 929
Résultat courant des sociétés intégrées	- 63 210 879	- 3 276 983
Charges et produits exceptionnels	- 1 804 974	- 1 217 962
Impôt sur les bénéfices	- 308 538	- 202 157
Résultat net des entreprises intégrées	- 13 497 265	- 4 697 102
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	- 750 000
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 13 497 265	- 5 447 102
Intérêts minoritaires	- 0	- 1
Résultat net (part du groupe)	- 13 497 265	- 5 447 103
Résultat par action	-	-
Résultat dilué par action	-	-

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Résultat net total des sociétés consolidées	13 497 265	- 5 447 102
Elimination des amortissements et provisions	2 462 577	1 192 505
Elimination de la variation des impôts différés	- 306 888	202 157
Elimination des plus ou moins values de cession	- 43 748	- 2 088 483
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	-
Total marge brute d'autofinancement	1 406 906	- 6 140 925
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Variation des frais d'émission d'emprunt	-	-
Variation des stocks liée à l'activité	36 892	36 892
Variation des créances clients liées à l'activité	- 2 686 607	- 2 686 607
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	- 267 339	- 267 339
Flux net généré par (affecté à) l'activité	- 9 057 979	- 9 057 979
Acquisition d'immobilisations	- 3 143 942	- 3 143 942
Cession d'immobilisations	4 094 689	4 094 689
Incidence des variations de périmètre	1 015 000	1 015 000
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	1 965 747	1 965 747
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Subventions d'investissements reçues	181 829	181 829
Emissions d'emprunts	1 806 547	1 806 547
Remboursement des comptes courants	- 2 754 846	- 2 754 846
Cession (acq.) nette actions propres	-	-
Variation nette des concours bancaires	- 90 955	- 90 955
Flux net provenant du (affecté au) financement	- 857 425	- 857 425
Incidence de la variation des taux de change	-	-
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	6 559 379	- 7 949 657
Trésorerie d'ouverture	5 559 432	13 509 087
Trésorerie de clôture	12 115 811	5 559 432

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion groupe	Titres d'auto-contrôle	Autres	Total	Capitaux propres part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12									
Affectation résultat N-1	7 685 634	42 766 010	- 41 092 515	- 2 432 893	-	-	-	-	6 926 236
Dividendes versés	-	-	- 2 432 893	2 432 893	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	0	-	-	-	-	-	0
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement des méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	- 5 447 103	-	-	-	-	- 5 447 103
Autres mouvements	-	-	- 0	-	-	-	-	-	- 0
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12									
Affectation résultat N-1	7 685 634	42 766 010	- 43 525 408	- 5 447 103	-	-	-	-	1 479 133
Dividendes versés	-	-	- 5 447 103	5 447 103	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	0	-	-	-	-	-	0
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement des méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	- 13 497 265	-	-	-	-	- 13 497 265
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	35 241 014	35 241 014	35 241 014
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12									
	7 685 634	42 766 010	- 48 972 511	- 13 497 265	-	-	35 241 014	35 241 014	23 222 882

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe La Provence sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les nouvelles dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées.

Le groupe a appliqué le règlement CRC 2000-06 sur les passifs et le règlement CRC 2004-06 sur les composants. Le Groupe a aussi appliqué, depuis cet exercice, le règlement ANC 2015-07.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe La Provence assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe La Provence exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

§ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de

l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

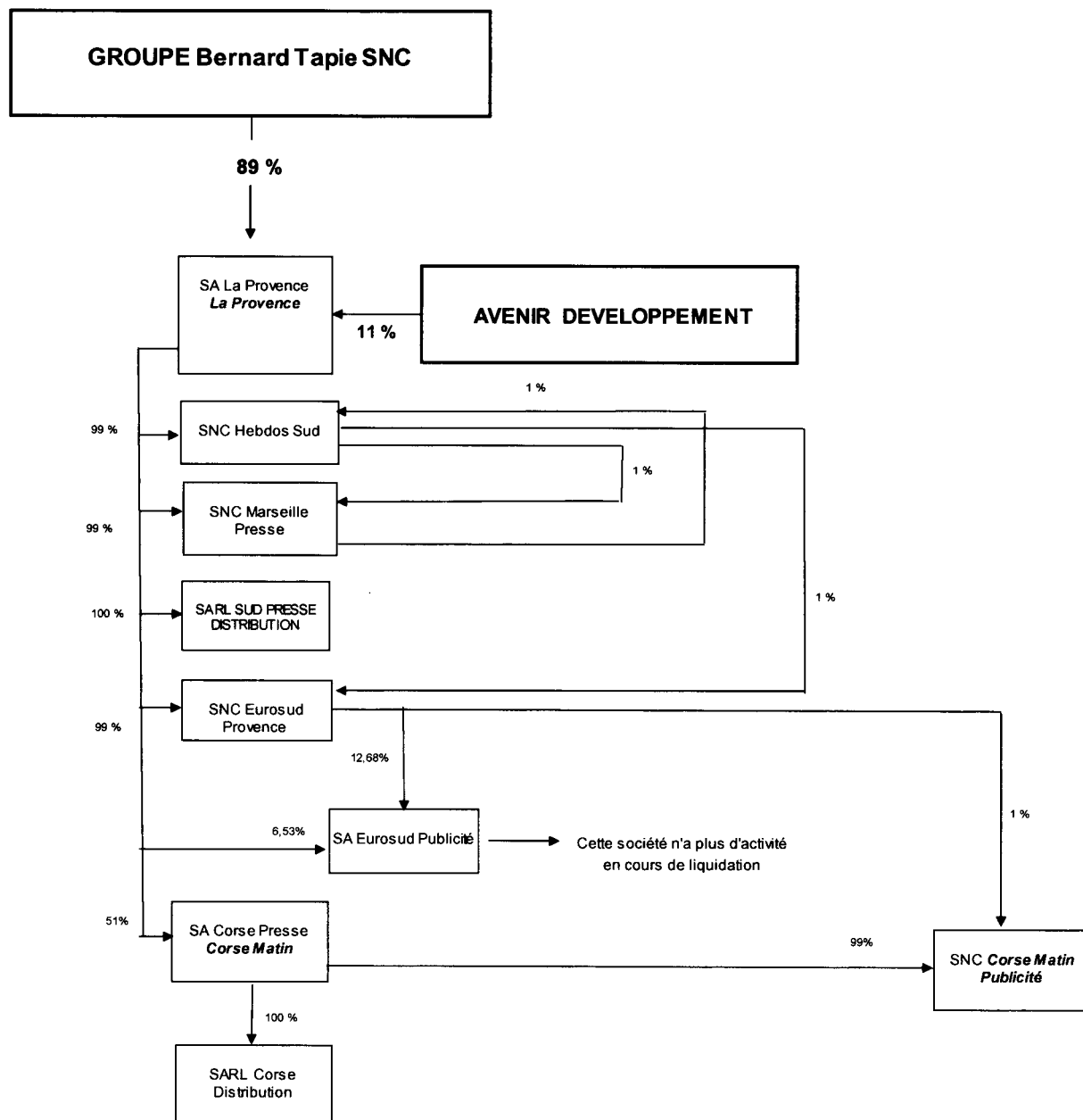
Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 3.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

Organigramme du Groupe :

Organigramme La Provence



§ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2020, d'une durée de 12 mois.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

📌 Ecart d'acquisition

○ Notion d'écarts d'acquisition :

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

○ Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition positifs

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart de l'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La méthodologie de ce test de dépréciation consiste principalement à comparer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation. Les différents résultats et hypothèses retenus pour ce test de dépréciation sont indiqués dans la note 4.1. « Ecart d'acquisition ».

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

📌 Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Immobilisations incorporelles

Evaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Fonds commercial

Le Règlement 99-02 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont soit intégrés dans l'écart d'acquisition ou ils sont portés en diminution des réserves consolidées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations Incorporelles	Mode	Durée	Taux
Logiciels	L	3 à 5 ans	20 à 33 %
Immobilisations Corporelles	Mode	Durée	
Constructions	L	20 ans	5%
Installations techniques, mat. Outillage	L	10 ans	10%
Installations générales, agencements, aménagements	L	10 ans	10%
Rotatives	L	17 à 20 ans	5%
Matériel d'expédition	L	12 ans	8%
Matériel Photo numérique	L	3 ans	33,33%
Matériel de transport	L	5 ans	20%
Matériel de bureau	L	10 ans	10%
Matériel informatique	L	3 ans	33,33%
Mobilier	L	10 ans	10%

Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, des prêts 1% Action Logement.

De plus, le Groupe La Provence comptabilise une provision financière pour actualisation des prêts versés dans le cadre du 1% Action Logement et remboursable dans 20 ans.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

📌 **Stock**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

📌 **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Celles qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il y a lieu.

📌 **Impôts sur les bénéfices**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- ✓ de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- ✓ de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- ✓ si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ✓ ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

📌 **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,2 %.

Le taux d'augmentation annuel des salaires est de 1.5% (plafonné à 20 ans puis 0.5%) pour les employés, les cadres et les journalistes. Concernant les ouvriers et cadres annualisés, le taux retenu est de 0.5%

Concernant la prise en compte du turn over, notre entité utilise les statistiques propres de sorties : 10.78%

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Engagements pour le sous-groupe La Corse :

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 0.4 % et un taux d'inflation de 1.60%.

Le taux d'augmentation annuel des salaires est de 0%

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 66 ans pour les cadres, 64 ans pour les employés/maîtrises

🔪 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité. . Les subventions d'investissements sont reclassées dans les comptes consolidés dans le poste produits constaté d'avance.

🔪 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre

Exercice : 2020.12

Unités	Clôture			Ouverture		
	Taux de contrôle	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux de contrôle	Taux de contrôle	Méthode de conso.
LA PROVENCE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
EUROSUD PROVENCE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUD PRESSE DISTRIBUTION	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MARSEILLE PRESSE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CORSE PRESSE	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
CORSE DISTRIBUTION	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
CORSE MATIN PUBLICITE	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
HS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

Il n'existe pas de sociétés exclus du périmètre de consolidation.

Sur l'exercice 2020, aucun mouvement de titres n'a été opéré.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrées de péri-mètre	Sorties de péri-mètre	Autres variations de péri-mètre	Dotations de l'exercice	Variations de cours de change	Autres	
Ecart d'acquisition	5 423 336	-	-	-	-	-	-	
Amort/dép. écarts d'acquisition	- 1 386 005	-	-	-	-	-	-	
Total Valeur Nette	4 037 331	-	-	-	-	-	-	- 4 037 331

La Provenance était propriétaire de 100% des titres de Corse Presse qui elle-même détenait :

- 100% des titres de Corse Distribution ;
- 99% des titres de Corse Matin Publicité

Au terme d'un protocole d'accord valant exclusivité (ci-après « le Protocole d'Accord ») en date du 21 Décembre 2017, la Provenance et CM Holding ont acté du fait que cette dernière souhaitait acquérir l'intégralité des titres de Corse Presse selon la progressivité suivante : 35% puis 30% et enfin 35%.

En exécution de cet accord, a été régularisé entre la Provenance et CM holding un protocole en date du 14 Mars 2018 (ci-après « le Protocole de Cession de Titres ») concernant la cession de 35% des titres de Corse Presse détenus par la Provenance pour un prix de 3.150m€.

Ce transfert de propriété a été constaté par un acte de cession de droits sociaux en date du 4 Avril 2018.

Par ailleurs à cette même date, des promesses d'achats et de cessions croisées ont été ratifiées concernant la cession du reliquat du capital de Corse Presse détenu par la Provenance ainsi qu'un pacte d'actionnaires régissant les relations entre la Provenance et CM Holding.

Concernant la cession des 30%, des promesses croisées unilatérales de vente et d'achats ont été consenties jusqu'au 31 Mars et 30 Juin 2019.

Concernant la cession du solde de 35%, des promesses croisées unilatérales de vente et d'achats ont été consenties jusqu'au 30 Mars 2023 et le 31 Mars 2024.

En date du 26 Mars 2019, un premier avenant (ci-après « l'Avenant n°1 ») est venu modifier les modalités de cession de la tranche de 30% comme suit :

- 1) Acquisition des 14% à la date du 26 Mars 2019 pour un prix de 1.015 M€ (prix qui a été payé) et faisant passer la participation de CM Holding dans Corse Presse à 49% ;

- 2) Acquisition des 16% pour un prix de 1.360M€ au plus tard le 30 Mars 2020 ce qui avait pour vocation de faire passer la participation de CM Holdings dans Corse Presse à 65%

En date du 9 Décembre 2020, un second avenant (ci-après « l'Avenant n°2 ») est venu prévoir une modification des modalités et temporalité de la cession des 16% ci avant évoqué comme suit :

- 1) Acquisition de 4% au 31/03/2021 pour un montant de 340k€ (qui ont été payés au jour de la signature de l'avenant) faisant monter la participation de CM Holdings à 53%,
- 2) Acquisition de 4% au 30/06/2021 pour un montant de 340k€ faisant monter la participation de CM Holdings à 57%,
- 3) Acquisition de 8% au 30/12/2021 pour un montant de 680k€ faisant monter la participation de CM Holdings à 65%.

Cet Avenant n°2 n'a pas été signé par CM Holding

Une somme de 340.000 Euros a été versée par CM Holding à La Provence le 24 décembre 2020.

Un conflit est ainsi né entre les Parties relativement à cet avenant, et aux promesses relatives aux cessions des actions détenues par La Provence à CM Holding.

A Aujourd'hui, un protocole transactionnel a été signé.

En effet, suite à la dénonciation des accords de cession avec CM Holding et à la signature le 26 novembre 2021 d'un protocole d'acquisition du reliquat des titres de Corse Presse, un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé.

Conformément au principe énoncé en Note 2.5, le Groupe a procédé à une comparaison entre la valeur comptable des écarts d'acquisition de Corse Presse et Corse Distribution (UGT) et la valeur d'utilité, afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. Cette valeur d'utilité est appréciée en fonction de l'actif net des sociétés, leur rentabilité et les perspectives de réalisation, les capitaux propres, la conjoncture économique et les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Le test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé, sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux futurs utilisés dans ce cadre sont basés sur les prévisions de chiffre d'affaires, de charges et de résultat d'exploitation établies par la Direction pour les exercices 2022-2025, et sur une hypothèse de croissance à long terme.

Il a été retenu un taux d'évolution du chiffre d'affaires de 3%, un taux d'actualisation de 9% et un taux de croissance à long terme de 1%.

Le maintien du dispositif de soutien de l'Etat sur les années à venir a été anticipé ainsi que le niveau d'investissement, d'où une hypothèse d'un taux d'impôt effectif à long terme de 5%.

Le tableau ci-après présente la sensibilité de la valeur d'entreprise aux paramètres d'évaluation utilisés :

Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme		
	0,50%	1%	1,50%
8%	9 927	10 859	11 934
8,50%	8 839	9 637	10 550
9%	7 883	8 573	9 355

Ces estimations ne tiennent pas compte d'une éventuelle prime ou décote dont pourrait tenir compte un acheteur. De même, les prévisions retenues présentent, par nature, un caractère incertain et les réalisations pourront différer parfois de manière significative des prévisions présentées. Il est donc possible que la société doive revoir son appréciation dans le futur.

Compte tenu de ces éléments, la valeur d'utilité des écarts d'acquisition des titres Corse Presse et de Corse Distribution de 4 M€ a donc été retenue pour l'arrêté des comptes au 31 12 2020. Le test de dépréciation mis en œuvre conduit à ne pas constater de dépréciation cette année.

4.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	2009
Concessions, brevets & droits similaires	8 030 557	79 875	-	-	-	-	351 792	-	8 482 224
Logiciels	77 334	8 000	-	-	-	-	-	-	85 334
Droit au bail	75 725	-	-	-	-	-	-	-	75 725
Fonds commercial	33 454	-	-	-	-	-	-	-	33 454
Autres immobilisations incorporelles	53 357	-	-	-	-	-	-	-	53 357
Immobilisations incorporelles	8 270 427	87 875	-	-	-	-	351 792	-	8 719 894
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	- 7 633 520	-	-	- 288 214	-	-	-	-	- 7 921 734
Amt/Dép. logiciels	- 61 827	-	-	- 6 313	-	-	-	-	- 68 140
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 7 695 347	-	-	- 294 527	-	-	-	-	- 7 989 874
Total valeur nette	575 080	87 875	-	- 294 527	-	-	351 792	-	739 238

4.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	Balances
Terrains	379 904	-	-	-	-	-	34 668 170	-	35 045 874
Terrains en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agencements sur terrains	4 747	-	-	-	-	-	-	-	4 747
Constructions	24 766 714	28 990	- 11 449	-	-	-	572 844	-	25 337 059
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations tech, matériel & outillage	38 593 771	186 886	-	-	-	-	2 590	-	38 783 347
Immobilisations corporelles en cours	862 188	665 306	-	-	-	-	- 354 382	-	1 173 112
Avances et acomptes s/imm. corp.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	7 833 461	158 671	- 1 250	-	-	-	-	-	7 890 882
Immobilisations corporelles	72 440 785	1 039 853	- 12 699	-	-	-	34 889 222	-	105 337 161
Amt/Dép. Agencements sur terrains	- 4 747	-	-	-	-	-	-	-	- 4 747
Amt/Dép. constructions	- 22 199 741	-	11 449	- 286 334	-	-	-	-	- 22 475 626
Amt/Dép. install tech, matériel & outill.	- 26 596 214	-	-	- 1 796 289	-	-	-	-	- 28 392 503
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 7 448 065	-	1 099	- 126 259	-	-	-	-	- 7 573 225
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 56 248 767	-	12 548	- 2 208 882	-	-	-	-	- 65 905 101
Total valeur nette	16 192 018	1 039 853	- 151	- 2 208 882	-	-	34 889 222	-	39 042 060

4.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	Solde
Titres de participation	3 992 502	-	-	-	-	-	-	-	3 992 502
Titres immobilisés (HFT - non courant)	10 702	-	-	-	-	-	-	-	10 702
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 116 864	158 184	- 81 694	-	-	-	- 3 634	-	2 199 739
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	53 534	7 000	-	-	-	-	-	-	60 534
Dépôts factor	1 294 156	1 434 321	- 1 216 124	-	-	-	3 634	-	1 515 987
Actifs compensatoires (à lier aux passifs éventuels)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	7 468 228	1 599 505	- 1 297 818	-	-	-	- 423 368	-	7 769 656
Dépréciations des titres	- 3 806 066	-	-	-	-	-	-	-	- 3 806 066
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	- 656 429	-	-	- 6 028	-	-	-	-	- 662 457
Dép. immobilisations financières	- 4 462 495	-	-	- 6 028	-	-	-	-	- 4 468 523
Total valeur nette	3 005 733	1 599 505	- 1 297 818	- 6 028	-	-	- 423 368	-	9 301 133

4.5. Amortissements et provisions

	Clôture	Ouverture
Dotations aux Amort./Dép.immo.	- 2 400 409	- 2 159 317
Dotations aux amorts sur charges à répartir	-	-
Var. nette des dép. actif circulant	567 333	467 935
Var. nette des provisions	205 183	1 146 650
Total Variations nettes des amort. et des dép.	- 607 893	- 544 732

4.6. Stock

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	-	-	-	-	-	-
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	637 541	-	637 541	541 244	-	541 244
Stocks - en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks -pds finis et intermédiaires	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	-
Total des stocks	637 541	-	637 541	541 244	-	541 244

4.7. Ventilation des créances par échéance

	Créances	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Primes sur obligations - non courant		-	-	-	-	-
Primes sur obligations - courant	10 333 333	-	-	-	-	-
Dividendes à recevoir		-	-	-	-	-
Autres créances ratt à des participat. - non courant		-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part. - courant		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts		-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 215 889	77 666	78 804	82 189	84 702	1 865 889
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	60 534	60 534	-	-	-	-
Dépôts factor	1 515 987	-	1 515 987	-	-	-
Actifs compensatoires (à lier aux passifs éventuels)		-	-	-	-	-
Total Immobilisations financières	1 765 771	138 200	1 594 791	82 189	84 702	1 865 889
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	48 810	48 810	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	8 215 447	8 215 447	-	-	-	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	263 855	263 855	-	-	-	-
Total Clients et comptes rattachés	8 528 112	8 528 112	-	-	-	-
Clients Factor		-	-	-	-	-
Factures à établir	1 223 531	1 223 531	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	456 097	456 097	-	-	-	-
Créances fiscales - hors IS - courant	4 052 965	4 052 965	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	2 140 802	2 140 802	-	-	-	-
Comptes courants - actif - courant	363 673	363 673	-	-	-	-
Comptes courants groupe - non courant	-	-	-	-	-	-
Actionnaires - capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs - courant	-	-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs - non courant	-	-	-	-	-	-
Autres créances - courant	1 983 391	1 983 391	-	-	-	-
Autres créances - non courant	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs - courant	-	-	-	-	-	-
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances - courant	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances - non courant	-	-	-	-	-	-
Impôts différés - actif	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	-	-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance - non courant	-	-	-	-	-	-
Total Autres créances	10 220 459	10 220 459	-	-	-	-
Total Créances	22 514 342	18 886 771	1 594 791	82 189	84 702	1 865 889

4.8. Ventilation des dettes par échéance

		Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Emprunts obligataires - non courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires - courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires hybrides - non courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires hybrides - courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires mezzanine - non courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires mezzanine - courant		-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis de crédit - non courant	4 352 448	-	6 002 039	-	-	8 262 807
Compte courants Actionnaires		-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	2 498 065	-	2 498 065	-	-	-
Emission titres part. et avances de l'état - non courant		-	-	-	-	-
Emission titres part. & av. de l'Etat - part - courant		-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis de crédit - crédit-bail - courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche A - non courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche A - courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche B - non courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche B - courant		-	-	-	-	-
Emprunt mezzanine - non courant		-	-	-	-	-
Emprunt mezzanine - courant		-	-	-	-	-
Participation des salariés (Fonds de participation) - non courant		-	-	-	-	-
Participation des salariés (Fonds de participation) - courant		-	-	-	-	-
Code P16500 does not existfor dimension AC (Rubrique)		-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant		-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - courant		14 649 375	-	-	-	-
Emprunt factor		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant		-	-	-	-	-
Total dettes financières		14 649 375	8 500 104	-	-	8 262 807
Dettes fournisseurs	5 452 448	5 452 448	-	-	-	-
Dettes s/ acquis d'actifs - courant	193 118	193 118	-	-	-	-
Dettes s/ acquis d'immo. - non courant		-	-	-	-	-
Factures non parvenues	1 931 293	1 931 293	-	-	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	832 010	832 010	-	-	-	-
Clients - Avoirs et RRR	214 734	214 734	-	-	-	-
Total dettes et comptes rattachés		8 623 603	-	-	-	-
Dettes sociales - courant	12 711 434	12 711 434	-	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	3 815 866	3 815 866	-	-	-	-
Autres dettes - courant		-	-	-	-	-
Charges à payer diverses		-	-	-	-	-
Total autres dettes	16 527 300	16 527 300	-	-	-	-
Total dettes	39 800 278	39 800 278	8 500 104	-	-	8 262 807

4.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	Clauses
Provisions pour litiges - non courant	27 038	200 000	- 22 038	-	-	-	-	-	205 000
Provisions pour garanties - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur contrats - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant	96 624	61 683	- 47 624	-	-	-	-	-	110 683
Provisions pour garanties - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur contrats - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prov pour passif éventuels - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prov pour passif éventuels - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Provisions pour risques	123 662	261 683	- 69 662	-	-	-	-	-	315 683
Provisions pour pensions et retraites - non courant	2 459 827	732 120	- 286 902	-	-	-	-	-	2 905 045
Autres provisions pour charges - non courant	504 621	1 780 343	- 14 780	-	-	-	-	-	2 270 184
Provisions pour médailles du travail - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour médailles du travail - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructurations - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et retraites - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour restructurations - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges - courant	132 051	460 920	- 19 688	-	-	-	-	-	573 283
Total Provisions pour charges	3 096 499	2 973 383	- 321 370	-	-	-	-	-	5 748 512

4.10. Impôts différés

	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Claire
Impôts différés - actif	183 944	139 340	-	-	- 0	323 284
Impôts différés - passif	171 972	- 169 348	-	-	- 0	2 624
Solde net d'impôt différé	11 971	308 688	-	-	0	320 680
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	504 175	- 36 179	-	-	- 0	467 995
ID / Elim. des résultats internes - Automatique	-	-	-	-	-	-
Activation de reports déficitaires	873 800	- 139 735	-	-	-	734 065
ID / Annulation provisions réglementées	- 1 531 432	436 366	-	-	0	- 1 095 065
ID / Retraitement des engagements de retraite	165 428	48 236	-	-	0	213 664
Solde net d'impôt différé par Nature	11 971	308 688	-	-	- 0	320 680

4.1.1. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	700 201	15 846 574	- 694 100	-	-	-	15 852 675
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - courant	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés (Fonds de participation) - courant	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	14 669 104	1 910 236	- 1 019 729	-	-	-	15 559 611
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt factor	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	-	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières MLT	15 369 305	17 756 810	- 1 713 829	-	-	-	31 412 286
Dont Crédit-Bail	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (dettes)	1 300 000	-	- 1 300 000	-	-	-	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières CT	1 300 000	-	- 1 300 000	-	-	-	-
Total Emprunts et dettes financières	16 669 305	17 756 810	- 3 013 829	-	-	-	31 412 286

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture
Production vendue de biens	46 520 803	50 872 235
Production vendue de services	21 120 894	33 041 271
Management Fees	773	2 367
Autres refacturations avec marge	915 915	1 882 884
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	- 160 882	- 268 304
Ventes de marchandises	182 555	6 213
Chiffre d'affaires	68 590 058	85 536 666

5.2. Détail des autres produits d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Part. résultat /opérat. commun perte	-	-
Production stockée	-	-
Liaison neutral. profits s/prod. stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	446 256	593 640
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	-	-
Autres produits	175 661	325 768
Transferts de charges d'exploitation	287 315	391 689
Autres produits d'exploitation	909 232	1 311 097

5.3. Détail des achats consommés

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	- 3 600 386	- 5 331 423
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	96 297	- 36 892
Variation stocks de marchandises	-	-
Liaison neutral. profits s/ stocks	-	-
Achat d'études	- 1 823 918	- 2 621 145
Autres achats	- 2 025 438	- 2 513 788
Achats non stockés de matières et fournitures	- 1 052 317	- 1 089 799
Achats de marchandises	- 184 400	- 18 000
Sous-traitance générale	- 2 107 788	- 2 232 386
Redevances de crédit-bail	-	-
Locations et charges locatives	- 1 104 123	- 892 321
Entretiens et réparations	- 2 172 306	- 1 948 645
Primes d'assurance	- 218 749	- 224 824
Etudes et recherches	- 104 183	- 59 786
Divers	- 80 825	- 80 746
Personnel extérieur à l'entreprise	- 162 532	- 214 324
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 7 913 070	- 8 522 295
Rémun honoraires sur acquis titres consolidés	-	-
Publicités	- 2 464 701	- 5 082 944
Transports	- 8 254 909	- 9 811 756
Déplacements, missions	- 1 854 535	- 2 435 527
Frais postaux	- 650 527	- 704 857
Services bancaires	- 258 132	- 309 470
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-	-
Autres charges externes	- 128 406	- 121 484
Management Fees	-	-
Achats consommés	- 36 114 262	- 44 252 412

5.4. Détail des charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	- 28 305 517	- 31 015 318
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 9 886 073	- 10 954 004
Charges de Stocks Options et Actions Gratuites	-	-
Autres charges de personnel (dont intéressement)	- 864 851	- 957 216
Participation des salariés	-	-
Charges de personnel	- 39 056 441	- 42 926 538

5.5. Détail des autres charges d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Liaison élim intercos résultat -exploit.	-	-
Autres charges	- 118 467	- 528 983
Ajust Prod. et charges intra-gpe exploit	1	- 2
Autres charges d'exploitation	- 118 466	- 528 985

5.6. Impôts et Taxes

	Clôture	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	- 1 072 639	- 1 099 170
Autres impôts et taxes	- 638 009	- 638 009
CVAE (reclass en IS)	- 89 971	- 89 971
Impôts et taxes	- 1 800 619	- 1 827 150

5.7. Variation nette des amortissements et dépréciations

Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	- 294 527	- 200 343
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	- 2 208 882	- 1 958 974
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir	-	-
Dot. aux prov. d'exploitation	- 934 545	- 241 268
Dot./dép des stocks MP et marchandises	-	-
Dot/dép. des stocks en-cours et produits finis	-	-
Dot./dép. des actifs circulants	- 725 110	- 271 901
Rep./Amt. & dép. immo. incorporelles	-	-
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles	-	-
Rep./provisions d'exploitation	207 114	1 049 441
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	-	-
Dot./Prov. engagements de retraite	- 401 479	- 4 739
Rep./Prov. engagements de retraite	134 727	343 216
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	-	-
Rep./dép. des créances (actif circulant)	127 777	739 836
Total Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 4 094 925	- 544 732

5.8. Détail du résultat financier

	Clôture	Ouverture
Liaison élim. intercos résultat - fin.	-	-
Charges d'intérêts sur emprunt	- 179 469	- 48 645
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	- 329 913	- 13 107
Pertes de change	- 8	-
Variation de juste valeur (charge)	-	-
Autres charges financières	- 593	- 2 776
Ajust Prod et charges intra-gpe financ.	-	- 1
Variation de juste valeur des Swaps	-	-
Charges de fusion	-	-
Effet des désactualisation (Charge)	-	-
Pertes sur équivalents de trésorerie	-	-
Pertes de change - Non réalisées	-	-
Autres chges financières sur équiv. de trésorerie	-	-
Total Charges financières	- 508 583	- 64 529
	Clôture	Ouverture
Dividendes	-	-
Dividendes - Rubrique d'élimination	-	-
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	423 368	- 423 670
Gains de change	-	179
Gains de change - Non réalisés	-	-
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	-	-
Variation de juste valeur (produit)	-	-
Autres produits financiers	17 696	448 928
Produits de fusion	-	-
Effet de la désactualisation (Produit)	-	-
Transfert de charges financières	-	-
Revenus des équivalents de trésorerie	- 1	469
Prod. de cession & aut. prod/ équiv. de trésorerie	-	-
Produits financiers	441 063	25 906
	Clôture	Ouverture
Dot./Amt primes de remb. des obligations	-	-
Dot. aux prov. financières	-	-
Dot./dép des actifs financiers	- 6 028	- 6 306
Rep./ provisions financières	-	-
Rep./dép. des actifs financiers	-	-
Variation nette des dép. et prov. financières	- 6 028	- 6 306
Total résultat financier	- 74 948	- 44 929

5.9. Résultat exceptionnel

	Clôture	Ouverture
Liaison élim. intercos résultat - excep.	-	-
Autres charges exceptionnelles	- 891 957	- 3 913 645
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-	-
VNC des immo. incorp. cédées	-	29
VNC des immo. corp. cédées	- 151	- 470 057
VNC des titres cédés	-	-
+/- value de consolidation	-	-
VNC d'autres éléments d'actif cédés	-	-
Incidence des changements de méth.	-	-
Ajust Prod et charges intra-gpe exceptio	-	-
Dotations aux provisions réglementées	-	-
Dotation pour impôt (Charge)	-	-
Dot. aux prov. exceptionnelles	- 1 899 042	- 246 958
Dot. excep. dép. immo. (impairment)	-	-
Dot. excep. dép. actif circulant	-	-
Dot. excep./Amort. charges à répartir	-	-
Charges et produits sur écarts d'acq.	-	- 750 000
Autres produits exceptionnels	206 593	51 206
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	-
Produits de cession de titres (conso.)	-	1 015 000
Produits de cession d'immo. incorp.	-	-
Produits de cession d'immo. corp.	43 900	2 857 680
Produits de cession de titres	-	-
Produits de cession d'autres élém. actif	-	-
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	484 894	526 391
Incidence des changements de méthode	-	-
Rep. sur provisions réglementées	-	-
Autres reprises exceptionnelles	49 191	220 581
Rep. excep. dép. immo. (impairment)	-	-
Rep. except/ dép. stocks MP et marchandises	-	-
Transfert de charges exceptionnelles	11 658	55 980
VNC des titres conso cédés	-	- 1 314 169
Charges et produits exceptionnels	- 1 994 974	- 1 967 962

5.10. Impôt sur les bénéfices

	Exercice N	Exercice N-1
Impôt différé	308 688	- 202 157
Impôt exigible	-	-
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	-	-
Autres CIR non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts	-	-
Autres impôts sans base d'imposition	-	-
CIR reclassable en ROP	-	-
Impôt exigible - Contribution except. 5% sur le CA	-	-
Impôt exigible - Contribution de 3% sur résultats distribués	-	-
Impôt exigible - Contribution additionnelle 3,3%	-	-
Carry-back	-	-

5.11. Preuve d'impôts

	CIR 2019
Résultat net (100%)	- 13 497 265
Charge d'impôt exigible et différée	308 688
Résultat avant impôts	- 13 805 953
Taux d'impôt normal - Consolidante	28,00%
Charge d'impôt théorique (A)	3 865 667
Différences temporaires	- 0
Total différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	- 390 037
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	- 390 037
Incidence des écarts de taux d'impôt avec Consolidante (C)	- 1 017 449
Incidence des écritures de conso. (D)	1 307 095
Impôt sur distributions	
Imputation de reports déficitaires à 28,00% d'impôts.	15 866
Déficits créés sur l'exercice	- 3 470 539
Activation de reports déficitaires à 28,00% d'impôts	- 139 735
Limitation des impôts différés	
Incid. de situations fiscales particulières (E)	- 3 594 408
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (F)	- 137 820
Incidence des produits et charges d'impôts hors base imposable (G)	
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E-F+G]	308 688
Charge d'impôt réelle comptabilisée	308 688

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
Cadres	314	381
Agents de maîtrise et techniciens	82	83
Employés	184	182
Ouvriers	167	96
Personnel mis à la disposition de l'ent.	-	-
Total Effectif	747	742

Copie certifiée conforme à l'original

La Provence

S.A. au capital de 7 685 634 €
248 avenue Roger Salengro
CS 40385 13015 MARSEILLE
SIRET 056 806 813 00111 - APE 5813Z
Id Europe FR 84 056 806 813

La Provence SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit

Les Docks - Atrium 10.1
10 place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

KPMG Audit

480 avenue du Prado
CS 90303
13269 Marseille Cedex 8

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale

La Provence SA

248 avenue Roger Salengro
13015 Marseille

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Provence relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 2.3 « Méthodes et règles d'évaluation » et 4.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés qui comportent des précisions sur l'amortissement des écarts d'acquisition, sur l'approche retenue par la société dans le cadre de son test de dépréciation et sur les estimations retenues.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Estimations comptables

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le groupe détermine la durée, limitée ou non, pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques. En absence de limite prévisible de cette durée, l'écart d'acquisition n'est pas amorti mais un test de dépréciation est réalisé chaque année selon les modalités décrites dans les notes 2.3 « Méthodes et règles d'évaluation » et 4.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe concernant l'amortissement ou la dépréciation des écarts d'acquisition.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent les valeurs estimées dans le cadre du test de dépréciation des écarts d'acquisition, notamment les prévisions de rentabilité élaborées par la société ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés par celle-ci pour apprécier la valeur d'utilité, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis sous le contrôle de la direction générale.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Comme indiqué dans la note 4.1 « Ecart d'acquisition » de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

La Provence SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 3

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

La Provence SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020 - Page 4

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Fait à Marseille, le 28 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit

28-03-2022 | 15:18 CEST

Frank Vanhal
Associé

28-03-2022 | 15:15 CEST

Joelle Bouchard
Actionnaire

28-03-2022 | 15:18 CEST

John Evans
Associé

LaProvence

corse-matin
www.corsematin.com

**ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2020**

Sommaire

NOTE PRELIMINAIRE.....	2
1. ETATS FINANCIERS.....	5
1.1. Bilan Consolidé.....	5
1.2. Compte de résultat consolidé.....	6
1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé.....	7
1.4. Tableau de variation des capitaux propres	8
2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	9
2.1. Référentiel comptable.....	9
2.2. Modalités de consolidation.....	9
2.3. Méthodes et règles d'évaluation	12
3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	16
4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN	17
4.1. Ecart d'acquisition.....	17
4.2. Immobilisations incorporelles.....	20
4.3. Immobilisations corporelles.....	21
4.4. Immobilisations financières	22
4.5. Amortissements et provisions	23
4.6. Stock	23
4.7. Ventilation des créances par échéance.....	24
4.8. Ventilation des dettes par échéance	25
4.9. Provision pour risques et charges	26
4.10. Impôts différés.....	27
4.11. Emprunts et dettes financières.....	28
5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	29
5.1. Chiffre d'affaires	29
5.2. Détail des autres produits d'exploitation	29
5.3. Détail des achats consommés.....	30
5.4. Détail des charges de personnel	30
5.5. Détail des autres charges d'exploitation.....	31
5.6. Impôts et taxes.....	31
5.7. Variation nette des amortissements et dépréciations	31
5.8. Détail du résultat financier.....	32
5.9. Résultat exceptionnel.....	33
5.10. Impôt sur les bénéfices.....	34
6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES	35
6.1. Effectif moyen.....	35

NOTE PRELIMINAIRE

Chers Administrateurs,

Les comptes sociaux de La Provence ont été approuvés lors d'un précédent conseil qui s'est tenu le 27 Mai 2021. Aucun élément comptable ni évènement ne remettent en compte les résultats de La Provence.

Les comptes sociaux 2020 de Corse Presse ont été remis seulement le 8 Novembre 2021 suite à la Covid et aux différents litiges opposables entre CM Holding et le Groupe La Provence. Ils ont été approuvés lors du conseil de Corse Presse qui s'est tenu le 25 février 2022.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu tenir l'approbation des comptes consolidés en même temps que l'approbation des comptes sociaux.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En l'absence de transmission des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 par le sous-groupe Corse Presse avant le 30 juin 2021 notre AG d'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés au 31 12 2020 n'a pu se tenir. Une demande de report de tenue d'Assemblée Générale a été déposée auprès des Tribunaux de Commerce concernés. Le report a été accordé jusqu'au 31 mars 2022. Depuis notre conseil d'administration d'approbation des comptes sociaux 2020 de mai 2021, un certain nombre d'évènements sont intervenus :

Accords avec CM Holding

Les accords de cession des titres du Groupe Corse Matin à la société CM Holding n'ont pu être respectés par cette dernière. Compte tenu du désaccord intervenu entre les parties, il a été décidé de mettre fin aux accords de cession et de racheter les titres déjà vendus à CM Holding. Le rachat est intervenu pour un montant de 300 K€ et nous avons procédé au remboursement partiel du compte courant détenu par CM Holding dans les comptes de Corse Presse à hauteur de 2 M€. Le solde de ce compte courant soit 1,785 M€ a fait l'objet d'un abandon de créance de la part de CM Holding. Compte tenu de ce dénouement, La Provence dispose d'une créance en compte courant de 2 M€ auprès de Corse Presse. Ces accords ont été contractualisés dans un protocole signé par les parties en date du 26 novembre 2021.

Créances détenues par La Provence sur le Groupe Corse Matin

Afin de permettre la mise en place d'un nouveau plan d'action stratégique pour remplir des objectifs de développement du chiffre d'affaires, de synergie de moyens entre les deux groupes et d'optimisation de l'organisation, La Provence accorde son soutien au Groupe Corse Matin et ne mettra pas en recouvrement les créances dues par ce dernier tant que sa trésorerie restera insuffisante.

Cession des titres La Provence

Les liquidateurs de la SNC GBT, actionnaire majoritaire de notre société, ont lancé un appel d'offre pour la vente des titres La Provence. Les offres de rachat ont été déposées au plus tard le 14 février 2022.

La consultation de l'offre au CSE a démarré le 24 février. Trois experts ont été désigné par les différents CSE du Groupe.

Cession du siège social de La Provence

Nous avons procédé à la cession du siège social et un acompte de 12 millions d'euros a été versé dans les comptes de La Provence à la suite de la signature.

Poursuite des incidences du Covid 19 .

PLAQUETTE_CNC

Réévaluation Libre - Dispositif Covid.

Dans le contexte actuel de crise, où de nombreuses entreprises ont été fragilisées et ont vu leurs fonds propres se dégrader, le spectre d'une surcharge fiscale à travers l'imposition immédiate de la plus-value peut constituer un frein important à la réévaluation, situation à l'évidence inopportune.

Pour le législateur, il semblait donc utile, voire nécessaire, de rétablir un dispositif de neutralité fiscale de la réévaluation d'actifs, afin d'inciter le plus grand nombre possible d'entreprises à y recourir.

La loi de finances pour 2021 met ainsi en place un dispositif optionnel qui permet de neutraliser temporairement l'imposition de l'écart de réévaluation.

Ce dispositif optionnel s'applique à la première opération de réévaluation constatée au terme d'un exercice clos à compter du 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Au terme d'un Protocole de Partenariat en date du 8 décembre 2020 signé entre La Provence et Constructa Promotion, il est prévu un projet de cession du siège social de La Provence situé 248 avenue Roger Salengro à Marseille, au profit de Constructa Promotion, afin que cette dernière réalise une opération de promotion immobilière.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Un terrain d'une surface de 22.900 m²,
- Un potentiel de construction de 90.000 m² de SDP.

Le prix d'acquisition proposé par Constructa Promotion est de 500 € / m² de SDP, soit un prix total de 35 M€ sur la base d'une autorisation à construire de 70.000 m² :

- Le prix pourra être révisé à la hausse en cas d'autorisation à construire supérieure à 70.000 m²,

Le Protocole prévoit :

- L'autorisation du CA pour signer la PUV : la séance s'est tenue le 28 janvier 2021,
- la signature d'une Promesse Unilatérale de Vente dans les 3 mois de la signature du Protocole : cette dernière est en cours de rédaction, pour une signature prévue courant mai 2021.

La réévaluation entraîne les données suivantes :

	VNC		Valeur réévaluée	Plus value
	Terrain	Construction		
Siège	332	-	35 000	34 668
Agence Digne	9	-	180	171
Agence Orange	18	-	220	202
Appartements Marseille	-	-	200	200
Total	359	-	35 600	35 241

Pour les autres immobilisations corporelles, un tableau Excell démontre la non-réévaluation des autres actifs.

La VNC est de 7.9 millions d'euros pour les comptes 213150 à 215830. Or 7 millions correspondent d'ores et déjà aux rotatives qui seront transférées sur un autre site ou revendues.

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan Consolidé

Bilan consolidé

Exercice : 2020.12

	Clôture			Ouverture
	Valeurs brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	8 710 094	- 7 989 874	720 220	575 080
Ecart d'acquisition	5 423 336	- 1 386 005	4 037 331	4 037 331
Immobilisations corporelles	108 357 161	- 58 445 101	49 512 060	16 192 018
Immobilisations financières	7 768 975	- 4 468 523	3 300 452	3 005 733
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Total Actif Immobilisé	130 259 566	- 72 289 503	57 970 159	23 810 162
Stocks et en-cours	637 541	-	637 541	541 244
Clients et comptes rattachés	9 438 978	- 1 374 570	8 064 408	9 690 951
Autres créances et comptes de régularisation	9 988 517	- 322 348	9 666 169	10 247 352
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	13 026 047	-	13 026 047	5 559 432
Total Actif	163 350 649	- 73 986 421	89 364 228	49 849 141
Capital			7 685 634	7 685 634
Primes liées au capital			42 766 010	42 766 010
Ecart de réévaluation			-	-
Réserves			- 43 525 408	- 43 525 408
Réserves de conversion groupe			-	-
Résultat de l'exercice			- 5 447 103	- 5 447 103
Autres			-	-
Total Capitaux Propres			1 479 133	1 479 133
Intérêts hors groupe			-	-
Autres fonds propres			-	-
Provisions			3 220 161	3 220 161
Emprunts et dettes financières			16 669 305	16 669 305
Fournisseurs et comptes rattachés			9 871 852	9 871 852
Autres dettes et comptes de régularisation			18 608 689	18 608 689
Total Passif			49 849 141	49 849 141

1.2. Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé

Exercice : 2020.12

	Closure	Ouverture
Chiffre d'affaires	85 536 666	85 536 666
Autres produits d'exploitation	1 311 097	1 311 097
Achats consommés	- 44 252 412	- 44 252 412
Charges de personnel	- 42 926 538	- 42 926 538
Autres charges d'exploitation	- 528 985	- 528 985
Impôts et taxes	- 1 827 150	- 1 827 150
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 544 732	- 544 732
Résultat d'exploitation	- 3 232 054	- 3 232 054
Charges et produits financiers	- 44 929	- 44 929
Résultat courant des sociétés intégrées	- 3 276 983	- 3 276 983
Charges et produits exceptionnels	- 1 217 962	- 1 217 962
Impôt sur les bénéfices	- 202 157	- 202 157
Résultat net des entreprises intégrées	- 4 697 102	- 4 697 102
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	- 750 000	- 750 000
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 5 447 102	- 5 447 102
Intérêts minoritaires	- 0	- 1
Résultat net (part du groupe)	- 5 447 103	- 5 447 103
Résultat par action	-	-
Résultat dilué par action	-	-

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Résultat net total des sociétés consolidées	13 447 102	- 5 447 102
Elimination des amortissements et provisions	4 893 577	1 192 505
Elimination de la variation des impôts différés	308 688	202 157
Elimination des plus ou moins values de cession	23 749	- 2 088 483
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	-
Total marge brute d'autofinancement	18 673 116	- 6 140 925
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Variation des frais d'émission d'emprunt	-	-
Variation des stocks liée à l'activité	36 892	36 892
Variation des créances clients liées à l'activité	- 2 686 607	- 2 686 607
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	- 267 339	- 267 339
Flux net généré par (affecté à) l'activité	- 9 057 979	- 9 057 979
Acquisition d'immobilisations	- 3 143 942	- 3 143 942
Cession d'immobilisations	4 094 689	4 094 689
Incidence des variations de périmètre	1 015 000	1 015 000
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	1 965 747	1 965 747
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Subventions d'investissements reçues	181 829	181 829
Emissions d'emprunts	1 806 547	1 806 547
Remboursement des comptes courants	- 2 754 846	- 2 754 846
Cession (acq.) nette actions propres	-	-
Variation nette des concours bancaires	- 90 955	- 90 955
Flux net provenant du (affecté au) financement	13 092 000	- 857 425
Incidence de la variation des taux de change	-	-
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	6 559 379	- 7 949 657
Trésorerie d'ouverture	5 559 432	13 509 087
Trésorerie de clôture	12 115 811	5 559 432

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat de l'exercice	Réserves de conversion groupe	Autres		Total	Capitaux propres part du groupe
						Titres d'auto-contrôle	Autres		
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	7 685 634	42 766 010	- 41 092 515	- 2 432 893	-	-	-	-	6 926 236
Affectation résultat N-1	-	-	- 2 432 893	2 432 893	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	0	-	-	-	-	-	0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement des méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	- 5 447 103	-	-	-	-	- 5 447 103
Autres mouvements	-	-	- 0	-	-	-	-	-	- 0
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12	7 685 634	42 766 010	- 43 525 408	- 5 447 103	-	-	-	-	1 479 133
Affectation résultat N-1	-	-	- 5 447 103	5 447 103	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	0	-	-	-	-	-	0
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changement des méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des taux de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	- 13 497 265	-	-	-	-	- 13 497 265
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	35 241 014	35 241 014	35 241 014
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	7 685 634	42 766 010	- 48 972 511	- 13 497 265	-	-	35 241 014	35 241 014	23 222 882

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe La Provence sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les nouvelles dispositions du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable, homologué le 22 juin 1999, sont appliquées.

Le groupe a appliqué le règlement CRC 2000-06 sur les passifs et le règlement CRC 2004-06 sur les composants. Le Groupe a aussi appliqué, depuis cet exercice, le règlement ANC 2015-07.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

2.2. Modalités de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe La Provence assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe La Provence exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

§ Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de

PLAQUETTE_CNC

l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

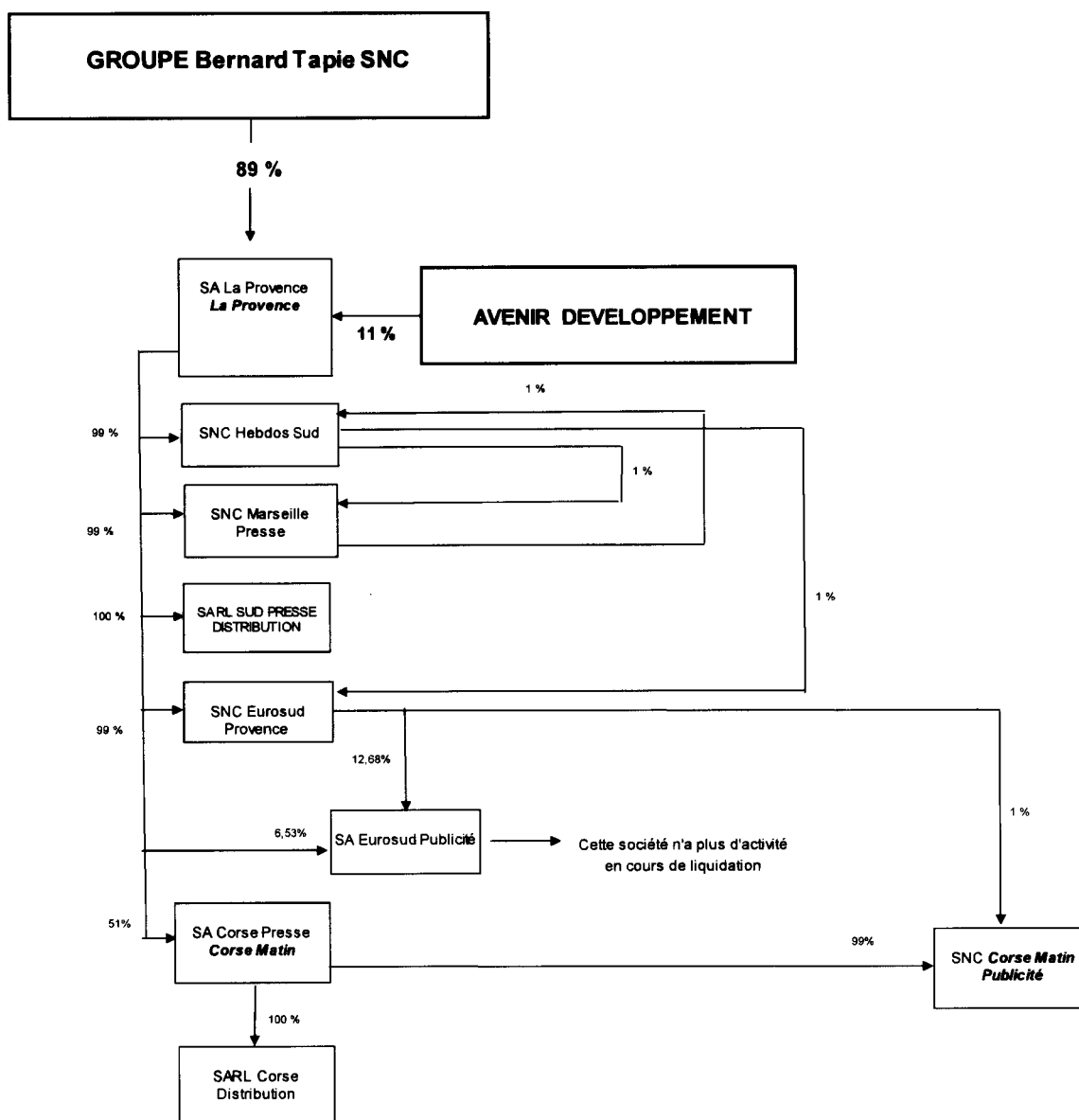
Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

La liste des sociétés appartenant au périmètre de consolidation est précisée en note 3.

Après identification des opérations intragroupes, l'ensemble des créances et dettes ainsi que des charges et des produits relatifs à ces opérations ont été éliminés des comptes consolidés.

Organigramme du Groupe :

Organigramme La Provence



§ Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2020, d'une durée de 12 mois.

2.3. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

📌 Ecart d'acquisition

○ Notion d'écarts d'acquisition :

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation ;
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

Conformément au règlement n° 99-02, § 2110, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

○ Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition positifs

Le Groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart de l'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La méthodologie de ce test de dépréciation consiste principalement à comparer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation. Les différents résultats et hypothèses retenus pour ce test de dépréciation sont indiqués dans la note 4.1. « Ecart d'acquisition ».

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

📌 Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a eu lieu sur l'exercice clos au 31 décembre 2020.

► Immobilisations incorporelles

○ *Evaluation des immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

○ *Fonds commercial*

Le Règlement 99-02 ne reconnaît pas les fonds commerciaux comme faisant partie des actifs identifiables. Ils sont soit intégrés dans l'écart d'acquisition ou ils sont portés en diminution des réserves consolidées.

► Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

► Durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Mode	Durée	Taux
Logiciels	L	3 à 5 ans	20 à 33 %
Immobilisations Corporelles	Mode	Durée	
Constructions	L	20 ans	5%
Installations techniques, mat. Outillage	L	10 ans	10%
Installations générales, agencements, aménagements	L	10 ans	10%
Rotatives	L	17 à 20 ans	5%
Matériel d'expédition	L	12 ans	8%
Matériel Photo numérique	L	3 ans	33,33%
Matériel de transport	L	5 ans	20%
Matériel de bureau	L	10 ans	10%
Matériel informatique	L	3 ans	33,33%
Mobilier	L	10 ans	10%

► Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés, des prêts 1% Action Logement.

De plus, le Groupe La Provence comptabilise une provision financière pour actualisation des prêts versés dans le cadre du 1% Action Logement et remboursable dans 20 ans.

Par ailleurs, il comprend des titres de participation dans une société non consolidée. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

► **Stock**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

► **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Celles qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation s'il y a lieu.

► **Impôts sur les bénéfices**

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- ✓ de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- ✓ de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

En application du règlement CRC n°99-02, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- ✓ si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ✓ ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

► **Engagements de retraite et prestations assimilées**

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1,2 %.

Le taux d'augmentation annuel des salaires est de 1.5% (plafonné à 20 ans puis 0.5%) pour les employés, les cadres et les journalistes. Concernant les ouvriers et cadres annualisés, le taux retenu est de 0.5%

Concernant la prise en compte du turn over, notre entité utilise les statistiques propres de sorties : 10.78%

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

PLAQUETTE_CNC

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Engagements pour le sous-groupe La Corse :

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 0.4 % et un taux d'inflation de 1.60%.

Le taux d'augmentation annuel des salaires est de 0%

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 66 ans pour les cadres, 64 ans pour les employés/maîtrises

📌 Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité. . Les subventions d'investissements sont reclassées dans les comptes consolidés dans le poste produits constaté d'avance.

📌 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

PLAQUETTE_CNC

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**Périmètre**

Exercice 2020.12

Unités	Clôture			Ouverture		
	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Méthode de conso.	Taux d'intégration	Taux de contrôle	Méthode de conso.
LA PROVENCE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
EUROSUD PROVENCE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
SUD PRESSE DISTRIBUTION	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
MARSEILLE PRESSE	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG
CORSE PRESSE	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
CORSE DISTRIBUTION	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
CORSE MATIN PUBLICITE	51,00 %	51,00 %	IG	51,00 %	51,00 %	IG
HS	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %	100,00 %	IG

Nomenclature des méthodes de consolidation : « NI » signifie Non Intégré, « IG » signifie Intégration Globale, « IP » signifie Intégration Proportionnelle, « MEE » signifie Mise en équivalence et « FME » signifie Fausse Mise en Equivalence.

Il n'existe pas de sociétés exclus du périmètre de consolidation.

Sur l'exercice 2020, aucun mouvement de titres n'a été opéré.

PLAQUETTE_CNC

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

	Ouverture	Entrees de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Autres	Finale
Ecart d'acquisition	5 423 336	-	-	-	-	-	-	5 423 336
Amortissement de l'acquisition	- 1 386 005	-	-	-	-	-	-	- 1 386 005
Total Valeur Nette	4 037 331	-	-	-	-	-	-	4 037 331

La Provence était propriétaire de 100% des titres de Corse Presse qui elle-même détenait :

- 100% des titres de Corse Distribution ;
- 99% des titres de Corse Matin Publicité

Au terme d'un protocole d'accord valant exclusivité (ci-après « le Protocole d'Accord ») en date du 21 Décembre 2017, la Provence et CM Holding ont acté du fait que cette dernière souhaitait acquérir l'intégralité des titres de Corse Presse selon la progressivité suivante : 35% puis 30% et enfin 35%.

En exécution de cet accord, a été régularisé entre la Provence et CM holding un protocole en date du 14 Mars 2018 (ci-après « le Protocole de Cession de Titres ») concernant la cession de 35% des titres de Corse Presse détenus par la Provence pour un prix de 3.150m€.

Ce transfert de propriété a été constaté par un acte de cession de droits sociaux en date du 4 Avril 2018.

Par ailleurs à cette même date, des promesses d'achats et de cessions croisées ont été ratifiées concernant la cession du reliquat du capital de Corse Presse détenu par la Provence ainsi qu'un pacte d'actionnaires régissant les relations entre la Provence et CM Holding.

Concernant la cession des 30%, des promesses croisées unilatérales de vente et d'achats ont été consenties jusqu'au 31 Mars et 30 Juin 2019.

Concernant la cession du solde de 35%, des promesses croisées unilatérales de vente et d'achats ont été consenties jusqu'au 30 Mars 2023 et le 31 Mars 2024.

En date du 26 Mars 2019, un premier avenant (ci-après « l'Avenant n°1 ») est venu modifier les modalités de cession de la tranche de 30% comme suit :

- 1) Acquisition des 14% à la date du 26 Mars 2019 pour un prix de 1.015 M€ (prix qui a été payé) et faisant passer la participation de CM Holding dans Corse Presse à 49% ;

PLAQUETTE_CNC

- 2) Acquisition des 16% pour un prix de 1.360M€ au plus tard le 30 Mars 2020 ce qui avait pour vocation de faire passer la participation de CM Holdings dans Corse Presse à 65%

En date du 9 Décembre 2020, un second avenant (ci-après « l'Avenant n°2 ») est venu prévoir une modification des modalités et temporalité de la cession des 16% ci avant évoqué comme suit :

- 1) Acquisition de 4% au 31/03/2021 pour un montant de 340k€ (qui ont été payés au jour de la signature de l'avenant) faisant monter la participation de CM Holdings à 53%,
- 2) Acquisition de 4% au 30/06/2021 pour un montant de 340k€ faisant monter la participation de CM Holdings à 57%,
- 3) Acquisition de 8% au 30/12/2021 pour un montant de 680k€ faisant monter la participation de CM Holdings à 65%.

Cet Avenant n°2 n'a pas été signé par CM Holding

Une somme de 340.000 Euros a été versée par CM Holding à La Provence le 24 décembre 2020.

Un conflit est ainsi né entre les Parties relativement à cet avenant, et aux promesses relatives aux cessions des actions détenues par La Provence à CM Holding.

A Aujourd'hui, un protocole transactionnel a été signé.

En effet, suite à la dénonciation des accords de cession avec CM Holding et à la signature le 26 novembre 2021 d'un protocole d'acquisition du reliquat des titres de Corse Presse, un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé.

Conformément au principe énoncé en Note 2.5, le Groupe a procédé à une comparaison entre la valeur comptable des écarts d'acquisition de Corse Presse et Corse Distribution (UGT) et la valeur d'utilité, afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. Cette valeur d'utilité est appréciée en fonction de l'actif net des sociétés, leur rentabilité et les perspectives de réalisation, les capitaux propres, la conjoncture économique et les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Le test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé, sur la base de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux futurs utilisés dans ce cadre sont basés sur les prévisions de chiffre d'affaires, de charges et de résultat d'exploitation établies par la Direction pour les exercices 2022-2025, et sur une hypothèse de croissance à long terme.

Il a été retenu un taux d'évolution du chiffre d'affaires de 3%, un taux d'actualisation de 9% et un taux de croissance à long terme de 1%.

Le maintien du dispositif de soutien de l'Etat sur les années à venir a été anticipé ainsi que le niveau d'investissement, d'où une hypothèse d'un taux d'impôt effectif à long terme de 5%.

PLAQUETTE_CNC

Le tableau ci-après présente la sensibilité de la valeur d'entreprise aux paramètres d'évaluation utilisés :

Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme		
	0,50%	1%	1,50%
8%	9 927	10 859	11 934
8,50%	8 839	9 637	10 550
9%	7 883	8 573	9 355

Ces estimations ne tiennent pas compte d'une éventuelle prime ou décote dont pourrait tenir compte un acheteur. De même, les prévisions retenues présentent, par nature, un caractère incertain et les réalisations pourront différer parfois de manière significative des prévisions présentées. Il est donc possible que la société doive revoir son appréciation dans le futur.

Compte tenu de ces éléments, la valeur d'utilité des écarts d'acquisition des titres Corse Presse et de Corse Distribution de 4 M€ a donc été retenue pour l'arrêté des comptes au 31 12 2020. Le test de dépréciation mis en œuvre conduit à ne pas constater de dépréciation cette année.

PLAQUETTE_CNC

4.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	Saldo
Concessions, brevets & droits similaires	8 090 557	79 875	-	-	-	-	351 792	-	
Logiciels	77 334	8 000	-	-	-	-	-	-	
Droit au bail	75 725	-	-	-	-	-	-	-	
Fonds commercial	33 454	-	-	-	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles	53 357	-	-	-	-	-	-	-	
immobilisations incorporelles	8 270 427	87 875	-	-	-	-	351 792	-	
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	- 7 633 520		-	- 288 214	-	-	-	-	
Amt/Dép. logiciels	- 61 827		-	- 6 313	-	-	-	-	
Amt/dép. immobilisations incorporelles	- 7 695 347		-	- 294 527	-	-	-	-	
Total valeur nette	575 080	87 875	-	- 294 527	-	-	351 792	-	

PLAQUETTE_CNC

4.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	
✓ Terrains	✓ 379 904	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ 34 668 170	✓ -	
✓ Terrains en crédit-bail	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Agencements sur terrains	✓ 4 747	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Constructions	✓ 24 766 714	✓ 28 990	✓ - 11 449	✓ -	✓ -	✓ -	✓ 572 844	✓ -	
✓ Immeubles de placement	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Constructions en crédit-bail	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Installations tech. matériel & outillage	✓ 38 593 771	✓ 186 886	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ 2 590	✓ -	
✓ Immobilisations corporelles en cours	✓ 862 188	✓ 665 306	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ - 354 382	✓ -	
✓ Avances et acomptes s/imm. corp.	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Autres immobilisations corporelles	✓ 7 833 461	✓ 158 671	✓ - 1 250	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
Immobilisations corporelles	72 440 785	1 039 853	- 12 699	-	-	-	34 889 222	-	
✓ Amt/Dép. Agencements sur terrains	✓ - 4 747	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Amt/Dép. constructions	✓ - 22 199 741	✓ -	✓ 11 449	✓ - 286 334	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Amt/Dép. install tech. matériel & outill	✓ - 26 596 214	✓ -	✓ -	✓ - 1 796 289	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
✓ Amt/Dép. autres immobilisations corp.	✓ - 7 448 065	✓ -	✓ 1 099	✓ - 126 259	✓ -	✓ -	✓ -	✓ -	
Amt/dép. immobilisations corporelles	- 56 248 767	-	12 548	- 2 208 882	-	-	-	-	
Total valeur nette	16 192 018	1 039 853	- 151	- 2 208 882	-	-	34 889 222	-	

PLAQUETTE_CNC

4.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclassements et mises au rebut	Incidences des changements de méthodes	
Titres de participation	3 992 502	-	-	-	-	-	-	-	
Titres immobilisés (HFT - non courant)	10 702	-	-	-	-	-	-	-	
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	2 116 864	158 184	- 81 694	-	-	-	- 3 634	-	
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	53 534	7 000	-	-	-	-	-	-	
Dépôts factor	1 294 156	1 434 321	- 1 216 124	-	-	-	3 634	-	
Actifs compensatoires (à lier aux passifs éventuels)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Immobilisations financières	7 468 228	1 599 505	- 1 297 818	-	-	-	- 423 368	-	
Dépréciations des titres	- 3 806 066	-	-	-	-	-	-	-	
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	- 656 429	-	-	- 6 028	-	-	-	-	
Dép. immobilisations financières	- 4 462 495	-	-	- 6 028	-	-	-	-	
Total valeur nette	3 005 733	1 599 505	- 1 297 818	- 6 028	-	-	- 423 368	-	2 999 402

PLAQUETTE_CNC

4.5. Amortissements et provisions

	Clôture	Ouverture
Dotations aux Amort./Dép.immo.	- 2 159 317	- 2 159 317
Dotations aux amortis sur charges à répartir	-	-
Var. nette des dép. actif circulant	467 935	467 935
Var. nette des provisions	1 146 650	1 146 650
Total Variations nettes des amort. et des dép.	- 544 732	- 544 732

4.6. Stock

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Liaison neutral. profits IG s/ stocks	-	-	-	-	-	-
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	637 541	-	637 541	541 244	-	541 244
Stocks - en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks -pdts finis et intermédiaires	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	-
Total des stocks	637 541	-	637 541	541 244	-	541 244

PLAQUETTE_CNC

4.7. Ventilation des créances par échéance

		Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Primes sur obligations - non courant		-	-	-	-	-
Primes sur obligations - courant		-	-	-	-	-
Dividendes à recevoir		-	-	-	-	-
Autres créances ratt à des participat - non courant		-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part - courant		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts		-	-	-	-	-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants		77 666	78 804	82 189	84 702	1 865 889
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants		60 534	-	-	-	-
Dépôts factor		-	1 515 987	-	-	-
Actifs compensatoires (à lier aux passifs éventuels)		-	-	-	-	-
Total Immobilisations financières		138 200	1 594 791	82 189	84 702	1 865 889
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)		48 810	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés		8 215 447	-	-	-	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		263 855	-	-	-	-
Total Clients et comptes rattachés		8 528 112	-	-	-	-
Clients Factor		-	-	-	-	-
Factures à établir		1 223 531	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux		456 097	-	-	-	-
Créances fiscales - hors IS - courant		4 052 965	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant		2 140 802	-	-	-	-
Comptes courants - actif - courant		363 673	-	-	-	-
Comptes courants groupe - non courant		-	-	-	-	-
Actionnaires - capital appelé non versé		-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs - courant		-	-	-	-	-
Créances sur cessions d'actifs - non courant		-	-	-	-	-
Autres créances - courant		1 983 391	-	-	-	-
Autres créances - non courant		-	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs - courant		-	-	-	-	-
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances - courant		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances - non courant		-	-	-	-	-
Impôts différés - actif		-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	-	-
Charges constatées d'avance - non courant		-	-	-	-	-
Total Autres créances		10 220 459	-	-	-	-
Total Créances		18 886 771	1 594 791	82 189	84 702	1 865 889

PLAQUETTE_CNC

4.8. Ventilation des dettes par échéance

		Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Emprunts obligataires - non courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires - courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires hybrides - non courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires hybrides - courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires mezzanine - non courant		-	-	-	-	-
Emprunts obligataires mezzanine - courant		-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant		-	6 002 039	-	-	8 262 807
Compte courants Actionnaires		-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)		-	2 498 065	-	-	-
Emission titres part. et avances de l'état - non courant		-	-	-	-	-
Emission titres part. & av. de l'Etat - part - courant		-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche A - non courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche A - courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche B - non courant		-	-	-	-	-
Emprunt Senior- Tranche B - courant		-	-	-	-	-
Emprunt mezzanine - non courant		-	-	-	-	-
Emprunt mezzanine - courant		-	-	-	-	-
Participation des salariés (Fonds de participation) - non courant		-	-	-	-	-
Participation des salariés (Fonds de participation) - courant		-	-	-	-	-
Code P16500 does not existfor dimension AC (Rubrique)		-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant		-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - courant		14 649 375	-	-	-	-
Emprunt factor		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant		-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant		-	-	-	-	-
Total dettes financières		14 649 375	8 500 104	-	-	8 262 807
Dettes fournisseurs		5 452 448	-	-	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant		193 118	-	-	-	-
Dettes s/ acquis. d'immo. - non courant		-	-	-	-	-
Factures non parvenues		1 931 293	-	-	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus		832 010	-	-	-	-
Clients - Avoirs et RRR		214 734	-	-	-	-
Total dettes et comptes rattachés		8 623 603	-	-	-	-
Dettes sociales - courant		12 711 434	-	-	-	-
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant		3 815 866	-	-	-	-
Autres dettes - courant		-	-	-	-	-
Charges à payer diverses		-	-	-	-	-
Total autres dettes		16 527 300	-	-	-	-
Total dettes		39 800 278	8 500 104	-	-	8 262 807

PLAQUETTE_CNC

4.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Reclassements	Incidences des changements de méthodes	
Provisions pour litiges - non courant	27 038	200 000	- 22 038	-	-	-	-	-	
Provisions pour garanties - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres provisions pour risques - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour pertes sur contrats - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour litiges - courant	96 624	61 683	- 47 624	-	-	-	-	-	
Provisions pour garanties - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour pertes sur contrats - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres provisions pour risques - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prov pour passif éventuels - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prov pour passif éventuels - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total Provisions pour risques	123 662	261 683	- 69 662	-	-	-	-	-	
Provisions pour pensions et retraites - non courant	2 459 827	732 120	- 286 902	-	-	-	-	-	
Autres provisions pour charges - non courant	504 621	1 780 343	- 14 780	-	-	-	-	-	
Provisions pour médailles du travail - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour médailles du travail - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour restructurations - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour pensions et retraites - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour restructurations - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres provisions pour charges - courant	132 051	460 920	- 19 688	-	-	-	-	-	
Total Provisions pour charges	3 096 499	2 973 383	- 321 370	-	-	-	-	-	

PLAQUETTE_CNC

4.10. Impôts différés

	Ouverture	Incidence résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Solde
Impôts différés - actif	183 944	139 340	-	-	- 0	323 284
Impôts différés - passif	171 972	- 169 348	-	-	- 0	- 1 654
Solde net d'impôt différé	11 971	308 688	-	-	0	308 688
Ventilation de l'impôt différé par nature						
ID / différences temporaires	504 175	- 36 179	-	-	- 0	467 996
ID / Elim. des résultats internes - Automatique	-	-	-	-	-	-
Activation de reports déficitaires	873 800	- 139 735	-	-	-	734 065
ID / Annulation provisions réglementées	- 1 531 432	436 366	-	-	0	- 1 095 066
ID / Retraitement des engagements de retraite	165 428	48 236	-	-	0	213 664
Solde net d'impôt différé par Nature	11 971	308 688	-	-	- 0	308 688

PLAQUETTE_CNC

4.11. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remb.	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Autres	
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	700 201	15 846 574	- 694 100	-	-	-	16 852 675
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit - crédit-bail - courant	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés (Fonds de participation) - courant	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - non courant	14 669 104	1 910 236	- 1 019 729	-	-	-	15 559 611
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	-	-	-	-	-	-	-
Emprunt factor	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - non courant	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	-	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières MLT	15 369 305	17 756 810	- 1 713 829	-	-	-	31 412 286
Dont Crédit-Bail	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (dettes)	1 300 000	-	- 1 300 000	-	-	-	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	-	-	-	-	-	-	-
Total Dettes financières CT	1 300 000	-	- 1 300 000	-	-	-	-
Total Emprunts et dettes financières	16 669 305	17 756 810	- 3 013 829	-	-	-	31 412 286

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture
Production vendue de biens	46 520 803	50 872 235
Production vendue de services	21 126 894	33 041 271
Management Fees	773	2 367
Autres refacturations avec marge	915 915	1 882 884
Rabais, remises, ristournes accordées par l'entreprise	- 160 882	- 268 304
Ventes de marchandises	882 535	6 213
Chiffre d'affaires	69 065 038	85 536 666

5.2. Détail des autres produits d'exploitation

	Clôture	Ouverture
Part. résultat /opérat. commun perte	-	-
Production stockée	-	-
Liaison neutral. profits s/prod. stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	442 856	593 640
Part. résultat /opérat. commun bénéfice	-	-
Autres produits	175 861	325 768
Transferts de charges d'exploitation	287 316	391 689
Autres produits d'exploitation	806 033	1 311 097

5.3. Détail des achats consommés

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	- 3 335 365	- 5 331 423
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	85 237	- 36 892
Variation stocks de marchandises	-	-
Liaison neutral. profits s/ stocks	-	-
Achat d'études	- 1 823 918	- 2 621 145
Autres achats	- 2 825 438	- 2 513 788
Achats non stockés de matières et fournitures	- 1 052 317	- 1 089 799
Achats de marchandises	- 18 000	- 18 000
Sous-traitance générale	- 4 367 788	- 2 232 386
Redevances de crédit-bail	-	-
Locations et charges locatives	- 3 125 321	- 892 321
Entretiens et réparations	- 1 948 645	- 1 948 645
Primes d'assurance	- 224 824	- 224 824
Etudes et recherches	- 59 786	- 59 786
Divers	- 80 746	- 80 746
Personnel extérieur à l'entreprise	- 214 324	- 214 324
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 8 522 295	- 8 522 295
Rémun. honoraires sur acquis titres consolidés	-	-
Publicités	- 5 082 944	- 5 082 944
Transports	- 9 811 756	- 9 811 756
Déplacements, missions	- 2 435 527	- 2 435 527
Frais postaux	- 704 857	- 704 857
Services bancaires	- 309 470	- 309 470
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-	-
Autres charges externes	- 128 484	- 128 484
Management Fees	-	-
Achats consommés	- 38 114 362	- 44 252 412

5.4. Détail des charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	- 28 305 517	- 31 015 318
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 9 886 073	- 10 954 004
Charges de Stocks Options et Actions Gratuites	-	-
Autres charges de personnel (dont intéressement)	- 864 851	- 957 216
Participation des salariés	-	-
Charges de personnel	- 39 056 441	- 42 926 538

5.5. Détail des autres charges d'exploitation

	Claire	Ouverture
Liaison élim intercos résultat -exploit.	-	-
Autres charges	- 118 487	- 528 983
Ajust Prod. et charges intra-gpe exploit	-	- 2
Autres charges d'exploitation	- 118 486	- 528 985

5.6. Impôts et Taxes

	Claire	Ouverture
Impôts et taxes sur rémunérations	- 1 099 170	- 1 099 170
Autres impôts et taxes	- 638 009	- 638 009
CVAE (reclass en IS)	- 89 971	- 89 971
Impôts et taxes	- 1 827 150	- 1 827 150

5.7. Variation nette des amortissements et dépréciations

Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	- 294 527	- 200 343
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	- 2 208 882	- 1 958 974
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir	-	-
Dot. aux prov. d'exploitation	- 954 545	- 241 268
Dot./dép des stocks MP et marchandises	-	-
Dot/dép. des stocks en-cours et produits finis	-	-
Dot./dép. des actifs circulants	- 725 110	- 271 901
Rep./Amt. & dép. immo. incorporelles	-	-
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles	-	-
Rep./provisions d'exploitation	207 114	1 049 441
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	-	-
Dot./Prov. engagements de retraite	- 401 479	- 4 739
Rep./Prov. engagements de retraite	134 727	343 216
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	-	-
Rep./dép. des créances (actif circulant)	127 777	739 836
Total Variations nettes des amortissements et des dépréciations	- 4 094 925	- 544 732

5.8. Détail du résultat financier

	Clôture	Ouverture
Liaison élim. intercos résultat - fin.		-
Charges d'intérêts sur emprunt	175 469	- 48 645
Pertes/ actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	329 913	- 13 107
Pertes de change	8	-
Variation de juste valeur (charge)		-
Autres charges financières	593	- 2 776
Ajust Prod et charges intra-gpe financ.		- 1
Variation de juste valeur des Swaps		-
Charges de fusion		-
Effet des désactualisation (Charge)		-
Pertes sur équivalents de trésorerie		-
Pertes de change - Non réalisées		-
Autres chges financières sur équiv. de trésorerie		-
Total Charges financières	504 983	- 64 529
	Clôture	Ouverture
Dividendes		-
Dividendes - Rubrique d'élimination		-
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	423 670	- 423 670
Gains de change		179
Gains de change - Non réalisés		-
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)		-
Variation de juste valeur (produit)		-
Autres produits financiers	17 696	448 928
Produits de fusion		-
Effet de la désactualisation (Produit)		-
Transfert de charges financières		-
Revenus des équivalents de trésorerie	1	469
Prod. de cession & aut. prod/ équiv. de trésorerie		-
Produits financiers	441 063	25 906
	Clôture	Ouverture
Dot./Amt primes de remb. des obligations		-
Dot. aux prov. financières		-
Dot./dép des actifs financiers	6 028	- 6 306
Rep./ provisions financières		-
Rep./dép. des actifs financiers		-
Variation nette des dép. et prov. financières	- 6 028	- 6 306
Total résultat financier	- 74 948	- 44 929

5.9. Résultat exceptionnel

	Claire	Ouverture
Liaison élim. intercos résultat - excep.		-
Autres charges exceptionnelles	- 891 857	- 3 913 645
Charges excep. s/ exercices antérieurs		-
VNC des immo. incorp. cédées		29
VNC des immo. corp. cédées	- 151	- 470 057
VNC des titres cédés		-
+/- value de consolidation		-
VNC d'autres éléments d'actif cédés		-
Incidence des changements de méth.		-
Ajust Prod et charges intra-gpe exceptio		-
Dotations aux provisions réglementées		-
Dotation pour impôt (Charge)		-
Dot. aux prov. exceptionnelles	- 1 249 042	- 246 958
Dot. excep. dép. immo. (impairment)		-
Dot. excep. dép. actif circulant		-
Dot. excep./Amort. charges à répartir		-
Charges et produits sur écarts d'acq.		- 750 000
Autres produits exceptionnels	203 533	51 206
Produits excep. s/ exercices antérieurs		-
Produits de cession de titres (conso.)		1 015 000
Produits de cession d'immo. incorp.		-
Produits de cession d'immo. corp.	- 43 900	2 857 680
Produits de cession de titres		-
Produits de cession d'autres élém. actif		-
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	484 894	526 391
Incidence des changements de méthode		-
Rep. sur provisions réglementées		-
Autres reprises exceptionnelles	49 191	220 581
Rep. excep. dép. immo. (impairment)		-
Rep. except/ dép. stocks MP et marchandises		-
Transfert de charges exceptionnelles	11 658	55 980
VNC des titres conso cédés	-	- 1 314 169
Charges et produits exceptionnels	- 1 994 974	- 1 967 962

PLAQUETTE_CNC

5.10. Impôt sur les bénéfices

	Exercice N	Exercice N-1
Impôt différé	308 688	- 202 157
Impôt exigible		-
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale		-
Autres CIR non reclassables produit ou ch. d'impôts ou économies d'impôts		-
Autres impôts sans base d'imposition		-
CIR reclassable en ROP		-
Impôt exigible - Contribution except. 5% sur le CA		-
Impôt exigible - Contribution de 3% sur résultats distribués		-
Impôt exigible - Contribution additionnelle 3,3%		-
Carry-back		-

5.11. Preuve d'impôts

	Closing
Résultat net (100%)	13 487 266
Charge d'impôt exigible et différée	308 688
Résultat avant impôts	13 795 954
Taux d'impôt normal - Consolidante	20,00%
Charge d'impôt théorique (A)	2 759 189
Différences temporaires	0
Total différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	308 632
Incidence des distorsions social/fiscal (B)	308 632
Incidence des écarts de taux d'impôt avec Consolidante (C)	- 1 071 449
Incidence des écritures de conso. (D)	- 3 227 745
Impôt sur distributions	
Imputation de reports déficitaires à 28,00% d'impôts.	15 856
Déficits créés sur l'exercice	- 3 470 539
Activation de reports déficitaires à 28,00% d'impôts	- 139 735
Limitation des impôts différés	
Incid. de situations fiscales particulières (E)	- 3 584 408
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (F)	- 137 820
Incidence des produits et charges d'impôts hors base imposable (G)	
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E-F+G]	308 688
Charge d'impôt réelle comptabilisée	308 688

6. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

6.1. Effectif moyen

	Closure	Ouverture
Cadres	314	381
Agents de maîtrise et techniciens	82	83
Employés	184	182
Ouvriers	167	96
Personnel mis à la disposition de l'ent.	-	-
Total Effectif	747	742

Copie certifiée conforme à l'original

La Provence

S.A. au capital de 7 685 634 €
248 avenue Roger Salengro
CS 40385 13015 MARSEILLE
SIRET 056 806 813 00111 - APE 5813Z
Id Europe FR 84 056 806 813

LA PROVENCE

Société Anonyme au capital de 7 685 634 €
Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille

RAPPORT DE GESTION PARTIE CONSOLIDÉE

Chers Administrateurs,

Nous vous avons réunis afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe La Provence et des résultats consolidés durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés dudit exercice.

Pour rappel les comptes sociaux de La Provence ont été approuvés lors d'un précédent conseil qui s'est tenu le 27 Mai 2021. Aucun élément comptable ni événements ne remettent en cause les résultats de La Provence.

Les comptes sociaux 2020 de Corse Presse ont été remis seulement le 8 Novembre 2021 suite à la Covid et aux différents litiges opposables entre CM Holding et le Groupe La Provence. Ils ont été approuvés lors du conseil de Corse Presse qui s'est tenu le 25 février 2022.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pu tenir l'approbation des comptes consolidés en même temps que l'approbation des comptes sociaux.

D) ACTIVITE DE LA SOCIETE

Malgré de nombreuses actions pour permettre de réduire l'érosion du chiffre d'affaires 2020 nous constatons un chiffre d'affaires de 68.6 M€ contre 85.5 M€ en 2019.

Dans le même temps et par souci de gestion les charges d'exploitation baissent en 2020 :

- Les matières premières diminuent d'environ 8.1 millions d'euros
- La masse salariale diminue également de 3.8 millions d'euros

Ainsi le Résultat d'exploitation fait apparaître un déficit de 11.7 M€

Le résultat net après charges et produits financiers et exceptionnel est de - 13,5 M€.

1. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En l'absence de transmission des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 par le sous-groupe Corse Presse avant le 30 juin 2021 notre AG d'approbation des comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés au 31 12 2020 n'a pu se tenir. Une demande de report de tenue d'Assemblée Générale a été déposée auprès des Tribunaux de Commerce concernés. Le report a été accordé jusqu'au 31 mars 2022. Depuis notre conseil d'administration d'approbation des comptes sociaux 2020 de mai 2021, un certain nombre d'événements sont intervenus :

- Accords avec CM Holding

Les accords de cession des titres du Groupe Corse Matin à la société CM Holding n'ont pu être respectés par cette dernière. Compte tenu du désaccord intervenu entre les parties, il a été décidé de mettre fin aux accords de cession et de racheter les titres déjà vendus à CM Holding. Le rachat est intervenu pour un montant de 300 K€ et nous avons procédé au remboursement partiel du compte courant détenu par CM Holding dans les comptes de Corse Presse à hauteur de 2 M€. Le solde de ce compte courant soit 1,785 M€ a fait l'objet d'un abandon de créance de la part de CM Holding. Compte tenu de ce dénouement, La Provence dispose d'une créance en compte courant de 2 M€ auprès de Corse Presse. Ces accords ont été contractualisés dans un protocole signé par les parties en date du 26 novembre 2021.

- Créances détenues par La Provence sur le Groupe Corse Matin

Afin de permettre la mise en place d'un nouveau plan d'action stratégique pour remplir des objectifs de développement du chiffre d'affaires, de synergie de moyens entre les deux groupes et d'optimisation de l'organisation, La Provence accorde son soutien au Groupe Corse Matin et ne mettra pas en recouvrement les créances dues par ce dernier tant que sa trésorerie restera insuffisante.

- Cession des titres La Provence

Les liquidateurs de la SNC GBT, actionnaire majoritaire de notre société, ont lancé un appel d'offre pour la vente des titres La Provence. Les offres de rachat ont été déposées au plus tard le 14 février 2022.

La consultation de l'offre au CSE a démarré le 24 février. Trois experts ont été désigné par les différents CSE du Groupe.

- Cession du siège social de La Provence

Nous avons procédé à la cession du siège social et un acompte de 12 millions d'euros a été versé dans les comptes de La Provence à la suite de la signature.

- Poursuite des incidences du Covid 19 .

2. Activités en matière de Recherche et Développement

Aucune dépense éligible au titre de la Recherche et du Développement n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

3.1 Pour La Provence

La Diffusion prévoit un OJD à + 4 % par rapport à 2020 mais avec des disparités significatives selon les circuits de diffusion : - 3,1 % pour le portage, - 6,2 % pour le postage, + 28,5 % pour les ventes en nombre, + 37,8 % pour le numérique et - 1,1 % pour la vente au numéro.

Nous avons pris en compte l'érosion de la vente au numéro, mais aussi l'impact de la crise Covid en 2020.

Nous poursuivons notre stratégie d'investissement commercial fort sur la fidélisation de nos abonnés papier, sur le développement de notre portefeuille d'abonnés numériques et sur le développement de nouvelles offres commerciales.

En complément de nos actions sur la Diffusion / Commercialisation, les tarifs des prix faciaux seront augmentés de 0,10 €, au 1^{er} Avril la semaine et le dimanche Hors Vaucluse. Au 1^{er} Juillet, les prix de la semaine et dimanche Vaucluse seront augmentés de 0,30 € ; les prix des samedis Hors Vaucluse et Grand Vaucluse seront impactés également de 0,20 €.

Seul le prix du samedi Vaucluse Sud reste inchangé, pour palier la concurrence du Dauphiné.

Le Chiffre d'Affaires de la Vente des Journaux est prévu avec une amélioration de + 1,2 millions d'euros bruts de commissions.

Nous poursuivrons notre diffusion de Hors-Séries avec 10 magazines, qui auront répondu positivement à l'appétence clients Publicitaire et Diffusion ; le CA Brut attendu est de 85 K€.

Le Chiffre d'Affaires Publicité est attendu à 14,1 millions d'euros soit + 4 millions d'euros.

A l'image de ce qu'il avait été réalisé en 2019, le Groupe va intensifier sa croissance organique en développant les Hubs, les organisations sportives, l'Événementiel et le Numérique.

Le Groupe la Provence va poursuivre sa croissance sur les Hubs. La CA prévisionnel est de 1,9 millions d'euros (+ 43% vs 2020), avec le lancement du Hub Sport avec une spécialité Gaming.

L'événementiel sera de nouveaux mis en valeur. La Provence se veut accompagnatrice de la reprise de l'économie en organisant des salons, des événements. Le CA (hors échange) devrait être de 489 K€ pour 9 événements.

Nous avons décidé de poursuivre notre engagement sur les compétitions boulistes. En effet, en 2021, sera organisé le Provençal et les Masters de Pétanque. Le Tour La Provence reste la propriété du groupe, mais n'est plus organisé et commercialisé par nos équipes. Le CA attendu sur LPSO sera de 440 K€.

Enfin les Autres Chiffres d'Affaires de la société sont attendus à 3 millions d'euros, en baisse de 700 K€ vs 2020 :

- Une baisse des Impressions supplémentaires de 100 K€ avec des Clients qui n'ont pas survécu à la crise de la Covid, la baisse des forfaits de parutions de CNews Azur et CNews Marseille, mais avec une ambition d'impressions supplémentaires sur des journaux nationaux comme Midi Olympiques, HPI, Alpes et Midi...
- L'arrêt total des refacturations des services de Back Office de La Provence (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction Technique, Rédaction...) aux entités du Groupe Corse Presse, pour un montant de 415 K€

Le Chiffre d'Affaires de la société La Provence SA est donc budgété à 53,8 millions d'euros, en progression de + 4,6 millions d'euros par rapport à 2020.

Les charges d'Exploitation restent en ligne avec 2020, avec pour principales variations :

- Une masse salariale en baisse de 1,2 M€ liés notamment à la restructuration effectuée fin 2020

- Des frais supplémentaires liés au développement des organisations sportives, des Hubs et de l'Événementiel pour 600 K€,
- Des charges supplémentaires pour des prestations numérique (291 K€) afin d'accompagner le développement du Chiffre d'Affaires Web (Publicité et Diffusion)
- Dés économies sur les coûts de productions (240 K€), grâce à la baisse du prix du Papier et au regroupement des éditions

Par conséquent, l'EBE de La Provence S.A. est prévu à + 2,3 Millions d'euros, en augmentation de 3,6 millions d'euros par rapport à 2020.

Le Résultat d'Exploitation, qui tient compte des résultats déficitaires de Marseille Presse et Eurosud Provence, est budgété à – 440 K€ contre – 6 950 K€ en 2020.

Des frais de restructuration sont budgétés à hauteur de 450 K€.

Enfin le résultat net est prévu à – 212 K€, contre – 9 285 K€ en 2020.

Stratégie Editeur 2021

2021 doit nous permettre d'accélérer le développement de notre portefeuille d'abonnés. Cela passe donc par des offres attractives par le contenu et les services associés, mais aussi par un programme de fidélisation construit en fonction des zones de fragilité de notre portefeuille abonnés.

D'une manière générale, pour remplir nos objectifs stratégiques, la marque La Provence se doit d'afficher un dynamisme fort sur son territoire. Toutes les actions, les nouveautés, les évolutions, seront donc l'occasion de prendre la parole positivement pour faire rayonner la marque pour plus d'adhésion, plus d'audience, pour finalement un portefeuille d'abonnés qui se développe tout en se solidifiant dans le temps. Nous sommes à un moment stratégique pour les médias du groupe La Provence qui doivent se réinventer, qui doivent gagner en attractivité, pour arrêter d'argumenter sur un tarif attractif au profit de valeurs et produits de qualité symbole de relation client durable. Le développement du portefeuille d'abonné et de son chiffre d'affaires associé passe aussi par des occasions de vente additionnelle pour augmenter in fine le panier moyen annuel de l'abonné. Un nouvel espace client devra centraliser l'ensemble des efforts de marketing client entrepris pour en assurer la promotion. En interne, et après une année compliquée, cette dynamique aura des effets très positifs mobilisant l'ensemble des services pour un travail en intelligence collective forte et continue.

En 2021, lorsqu'on produit un nouveau magazine imprimé vendu en kiosque, il sera aussi vendu en version numérique. Avec l'intégration de la nouvelle liseuse (MILIBRIS), nous sommes donc en capacité de monétiser des versions numériques de nos magazines et suppléments, mais aussi de faire de ces contenus numériques des objets de fidélisation.

Méthode opérationnelle

Nos publics thématisent de plus en plus leurs appétences aux contenus, et avec l'arrêt des magazines thématiques (à Table, en Balade), nous adoptons le positionnement d'un « Spotify » ou d'un « Netflix » avec une approche de « Playlist » qu'on appellera bouquets thématiques. Ces bouquets sont des contenus ou des services premiums enrichis (modèle de longue forme numérique) propulsés par des newsletters réservées à des abonnés. Sont retenus pour l'année 2021 :

- Le bouquet Jeux La Provence, avec l'accès à 8 grilles de jeux par jours (modèle 20 minutes),
- Le bouquet Éco, avec une newsletter enrichie qui vient augmenter notre proposition de valeur sur la rubrique soutenue par le supplément hebdomadaire,
- Le bouquet, Les Gros Dossiers de La Rédac, avec des faits divers, de l'histoire, de la culture, toujours propulsé par une newsletter hebdomadaire et enrichie de podcast et vidéo exclusives.

Ces bouquets seront utilisés de 3 manières :

- Vendus seuls en abonnement à 5,90 € par mois,
- Vendus couplés à un abonnement numérique à 14,90 € par mois,
- Offerts à nos abonnés dans le cadre du programme de fidélisation (aux 3 zones de fragilité).

Une fois les contenus produits, il faudra créer les offres et mettre en place toute l'automatisation du programme de fidélisation. Pour cela :

- Une nouvelle page d'abonnement B2C sera créée avec :
 - La mise en ligne de l'offre 100% HTML (articles du site uniquement),
 - La mise en ligne de l'offre week-end numérique (journal livré le weekend et accès numérique tous les jours de la semaine),
 - La mise en place de l'abonnement numérique et des bouquets,
 - La mise en place des abonnements aux bouquets,
- Une nouvelle page d'abonnement B2B sera créée avec les offres pros :
 - 5J/7 intégral,
 - 7J/7 intégral,
 - Abonnement numérique,
 - Abonnement numérique + Bouquet Économie.

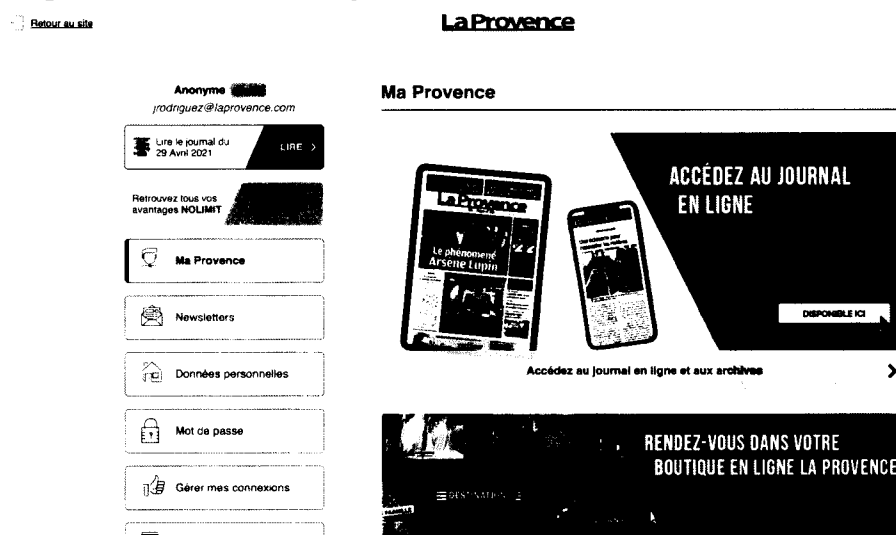
La Provence

Mobilisés pour vous informer !

OFFRE DÉCOUVERTE NUMÉRIQUE	OFFRE SPÉCIALE NUMÉRIQUE	RECOMMANDÉ OFFRE INTÉGRALE JOURNAL + NUMÉRIQUE
		
1€ le premier mois puis 11,90€ / mois	130,90€ / an au lieu de 360€	34,90€ / mois pendant 1 an
		
✓ Tous les articles en illimité ✓ Votre journal en ligne 7j/7 ✓ Livré par mail dès 5h ✓ Réductions en ligne NOLIMIT	✓ Tous les articles en illimité ✓ Votre journal en ligne 7j/7 ✓ Livré par mail dès 5h ✓ Réductions + carte NOLIMIT	✓ Tous les articles en illimité ✓ Votre journal en ligne 7j/7 ✓ Livré par mail dès 5h ✓ Réductions + carte NOLIMIT ✓ Votre journal papier livré 7j/7 + TV Mag et Version Femina le WE

Côté marketing client et fidélisation, nous identifions deux priorités fortes :

- Créer un scénario d'OnBoarding plus efficace pour sécuriser la conquête d'abonnés pendant le premier mois et l'engager à rester. Pour cela il faut programmer des emails mettant en avant les avantages de l'abonnement, la valeur ajoutée des services (club abonnés, carte no limit), et enfin les récompenser à la fin du premier mois avec un premier cadeau.
- Créer un espace client qui centralise toute l'expérience client La Provence. Dans cet espace, l'abonné doit retrouver l'ensemble des services achetés, mais aussi les fonctionnalités de gestion de son contrat (factures, suspension livraison). Cet espace doit aussi nous permettre d'avoir une communication rapprochée et personnalisée avec l'ensemble de nos clients. Enfin, cet espace est ouvert à toutes personnes ayant créé un compte sur laprovence.com, faisant ainsi office de vitrine et de mise en avant de nos offres quand un internaute n'a pas encore le profil abonné.



Concernant les objets de fidélisation, l'arrivée à la fin du 1er semestre de MUST (la nouvelle formule de Luxe en Provence), permettra ainsi de proposer la version numérique dans la liseuse du trimestriel comme cadeau. Il sera aussi injecté dans l'ensemble des offres d'abonnements pour « muscler » la poignée globale de l'abonné.

Stratégie Publicité 2021

La Provence Médias attaque 2021 avec une très belle dynamique et un marketing entièrement revisité. Cette mise à jour est essentielle pour séduire les annonceurs en quête d'efficacité publicitaire quand leurs cibles sont en quête de sens et remettent en cause les opérations de communication traditionnelles.

Fort des caractéristiques propres à la PQR, la régie affiche une nouvelle image avec au programme :

- Un nouveau site internet
- Des process de prospection digitale
- Un nouvel outil CRM
- Un nouvel outil de pignage de prospection commerciale
- Une nouvelle organisation commerciale
- De nouveaux produits

Les priorités commerciales sont focalisées sur les produits éditeurs, les produits à charge étant proposé seulement après une sécurisation de chiffre d'affaire et de marge avec l'annonceur.

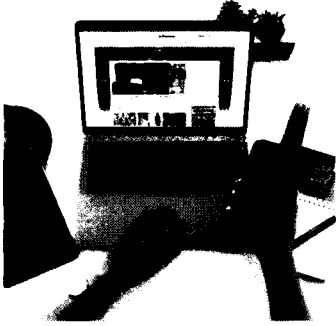
Le site internet sera au cœur de toute la stratégie de prospection.

La régie publicitaire utilisait son site internet pour pousser uniquement des offres sous forme d'articles. Les équipes marketing régie ont produit un nouveau site internet qui :

- Présente les grandes familles de produits commercialisés,
- Présente l'ensemble des produits commercialisés,
- Présente l'agenda des parutions et de l'évènementiel,
- Présente des cas clients, des études, des offres spéciales.

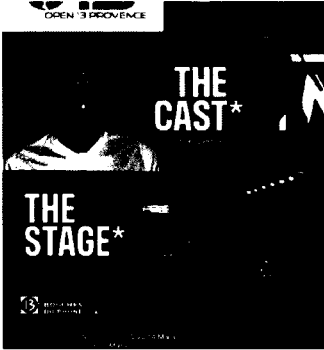
Tous Cas client Etudes / Statistiques L'actualité de la régie

Les offres



CAS CLIENT 18 Avr à 19 min 15 sec

Comment le festival de Pâques a utilisé les médias du Groupe La Provence



CAS CLIENT 23 Mar à 12 h 34 min

Comment l'Open 13 de Marseille a utilisé les médias du groupe La Provence

Nous contacter
Prendre RDV
En savoir+

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

NOM DE L'ENTREPRISE *

VOTRE NOM *

VOTRE EMAIL *

VOTRE TELEPHONE *



Une attention particulière est apportée au contenu pour valoriser les produits et les offres. Ainsi chaque produit est présenté en vidéo, améliorant ainsi la génération de leads, et produisant des contenus verbalisables par les équipes et par les réseaux sociaux La Provence.

Les premiers résultats sont encourageants, avec une tendance de génération de leads qualifiés depuis janvier 2021 multipliée par 3 (vs T4 2020).

MUST

LE LUXE DEVIENT ASPIRATIONNEL

Le nouveau rendez-vous LUXE LIFESTYLE produit par la rédaction du groupe La Provence, bientôt disponible en kiosque et en e-mag. Une expérience de lecture plus exclusive, plus fluide, dotée de contenus enrichis. Sublimez vos campagnes de communication dans un support premium propulsé par le ter media de la région.



MUST

Redaction sur YouTube

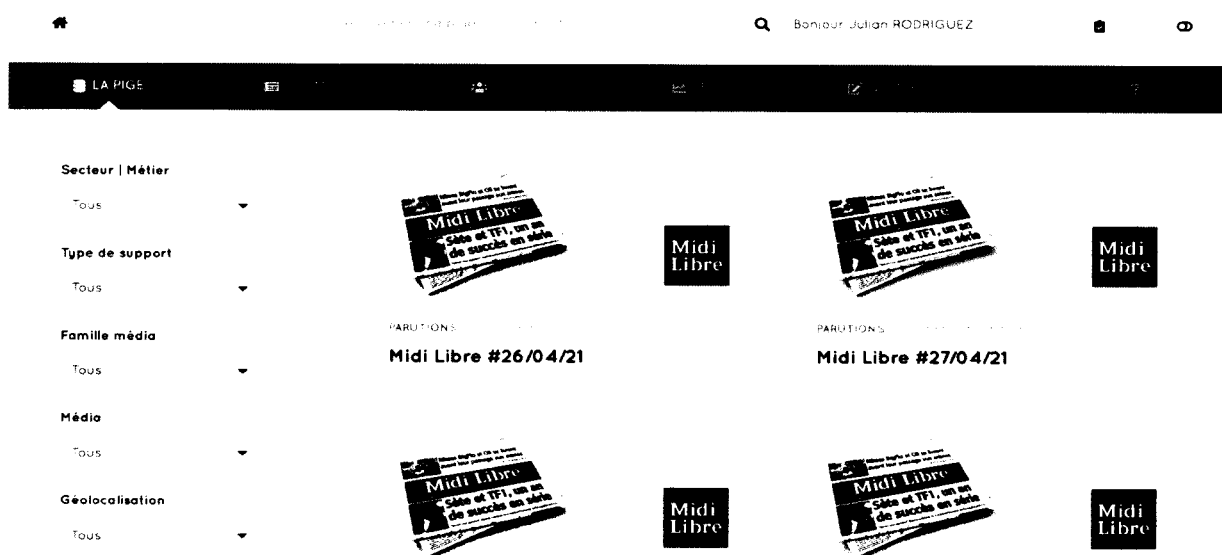
P

Vous avez une question ? Nous y répondons !

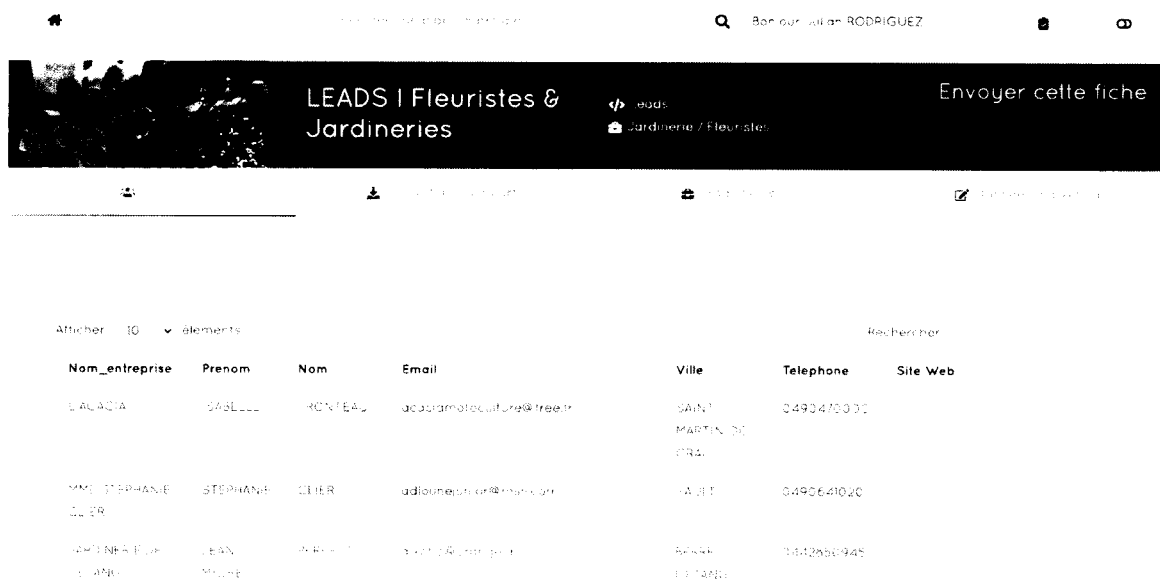
Présenté sous forme de plateforme de catalogue « e-commerce » le site internet devient un outil d'aide à la vente pour les chefs de publicité en rendez-vous. Ils y retrouvent des kits médias, les présentations de produits, les agendas de bouclages.

Grâce à la refonte du site internet, nous avons systématisé la prospection digitale. Création d'un article > emailing > post linkedin > Relais équipes co > Newsletter interne, les actions sont programmées pour plus de visibilité et une meilleure génération de leads. Nous allons jusqu'à fournir les textes et visuels aux équipes commerciales pour qu'elles communiquent sur leurs propres réseaux sociaux.

Depuis novembre 2020, les équipes utilisent le nouveau CRM AdPoint avec un premier lot livré dont les priorités étaient : La gestion de son portefeuille, la vision tableau de bord de l'activité, et les priorités sur l'encaissement pour réduire la DSO.



Depuis Février 2021, les équipes marketing ont développé et livré un outil de pignage média et sectorielle pour permettre aux commerciaux de préparer leurs rendez-vous en amont et exploiter les pistes de commercialisation sourcées par le service marketing. L'outil s'améliore et s'enrichit avec le temps, il sera à terme l'outil de marketing opérationnel et d'aide à la vente des équipes commerciales.





Pour faire face à un marché publicitaire qui évolue, il faut innover et renforcer nos forces. Pour cela les Hubs La Provence ont été entièrement repensés pour que l'ensemble des services apportent leurs expertises pour faire grandir le produit auprès de nos annonceurs. Ainsi la rédaction prend la main sur l'organisation des rendez-vous thématiques ainsi que la production de contenus de marque pour les partenaires. Parallèlement, les services marketing et communication travaillent à la promotion et valorisation des hubs et aux actions de relation client pour fidéliser les partenaires. L'ambition des Hubs en 2021 est de lancer 3 nouvelles thématiques, Le Hub Mobilité (auto/moto), Le Hub Mer, Le Hub Conso, en plus du Hub Gaming (ESport) fraîchement mis en marché.



Côté digital l'offre de display La Provence est renforcée par un nouveau produit : BusinessAds qui vient en plus de l'inventaire publicitaire digital proposés sur laprovence.com et l'ensemble des réseaux sociaux, créer des campagnes Facebook Ads, Google

Adwords, et du display complémentaire sur plus de 200 sites thématiques incontournables.

Luxe en Provence devient Must. Le magazine 100% régie gratuit devient un magazine payant vendu en kiosque et en version numérique, couplé à un nouveau format : le e-mag. Ce magazine digital viendra assurer la promotion des contenus produits par la rédaction tout en proposant de nouveaux formats publicitaires. Une véritable innovation.

3.2 Pour le Sous-Groupe La Corse

Suite à l'acquisition du groupe Corse Matin par le groupe La Provence, un plan d'action stratégique global est créé pour remplir des objectifs de développement de chiffre d'affaires, de synergies de coût et d'optimisation d'organisation. Les leviers prioritaires d'actions sont :

- Les produits d'abonnement aux médias du groupe Corse Matin
- Les produits publicitaires commercialisés par la régie du groupe Corse Matin
- La politique de diversification et de développement de nouveaux relais de croissance

Pour cela, le groupe Corse Matin bénéficiera des dernières réflexions stratégiques du groupe La Provence et ainsi mettre « en marché » rapidement et de manière durable des dispositifs de développement de chiffre d'affaires. On parle ici d'une nouvelle politique commerciale de vente d'abonnements appuyée par un plan programmé marketing de conquête notamment sur le digital, de la promotion de la régie publicitaire et son inventaire produit de manière proactive, et enfin de la création de produits dans l'évènementiel grand public et entre professionnels.

Toute cette stratégie repose sur un accompagnement des équipes aussi bien sur la partie digitale pour développer l'audience de tous les médias du groupe Corse Matin, mais aussi sur

la mise en place d'outils permettant de capter de nouveaux abonnés, de nouveaux clients annonceurs pour la régie, et plus globalement dynamiser le groupe Corse Matin par des actions visibles sur le terrain grâce à une politique de partenariats optimisée, renforçant ainsi l'image et la position incontournable du média sur son territoire et plus largement auprès des communautés corses présentes en métropole.

Malgré les effets nefastes de la crise sanitaire covid, l'île de beauté a été reconnue par la France comme la destination de rêve en 2021. La difficulté liée aux accords internationaux permettant de voyager pendant cette crise sanitaire ont fatalement obligé les européens à choisir comme destination la Corse. Il en est revenu un point fort sur ces expériences dites à la base obligatoire, car 98% de ces vacanciers se sont pleinement rendu compte qu'il ne fallait pas aller bien loin pour découvrir des endroits magiques.

Nous devons exploiter rapidement cela en terme d'évènements (festivals) mais aussi dans un accroissement d'activité de portage et d'impression sur des titres de presse extérieurs incontournables auprès de la population touristique présente sur l'île. (prospection sur journaux belges, allemands, italiens).

Côté abonnement : Cas de l'abonnement généré via la page abonnement du site internet

Objectifs :

- Développer le portefeuille d'abonnés recrutés par ce canal de vente
- Proposer toutes les offres d'abonnement au même endroit
- Développer l'audience de la page abonnement

Priorités :

- Refonte de la page abonnement et du tunnel d'abonnement
- Refonte de la géométrie des offres avec la mise en place d'offres
- Refonte du tunnel de conversion depuis les médias éditeurs vers la page abonnement

La page abonnement est « désynchronisée » des usages d'achat en ligne. La priorité de la page actuelle est la « grasse copie numérique ». Cela implique des paiements sur 6 mois, mais finalement ne donne pas la réelle accessibilité aux offres. Nous comprenons la volonté de minimiser le risque d'une offre à 1€ le premier mois en facturant d'avance les 5 premiers mois, mais l'expérience menée par La Provence depuis 18 mois nous prouve que ce n'est pas forcément nécessaire. Le volume de recrutement avec une offre à 1€ le premier mois a été multiplié par 2,5 en 18 mois, le churn a 5 mois a été divisé par 2. La force de l'abonnement actuel est d'être placé en dessous de la barre psychologique des 10€ à 9,90 € par mois.

Cela va permettre donc d'adopter une politique commerciale agressive sur le numérique avec par exemple :

- Offre à 1€ le premier mois sans engagement puis 9,90 € par mois

- Offre à 99,00 € pour un engagement annuel au lieu de 146,00 € (base 0,40€ - engagement 180 numéros existant)

La Provence

MENSUEL
ANNUEL

100 % numérique

1€ le premier mois

puis 11,90€/mois

100% numérique + jeux

1€ le premier mois

puis 14,90€/mois

Numérique + papier

Week-end

24,90€/mois

Numérique + papier

7/7

29,90€/mois

- ✓ Tous les articles laprovence.com en illimité
- ✓ Votre journal en ligne 7/7 livré par mail dès 6h
- ✓ Vos réductions en ligne NOLIMIT La Provence
- ✓ Vos avantages abonnés
- ✓ Vos 8 grilles de jeux chaque matin

Votre journal papier livré samedi et dimanche

Vos magazines TV Mag et Version Femina le samedi

Votre carte NOMILIT La Provence *

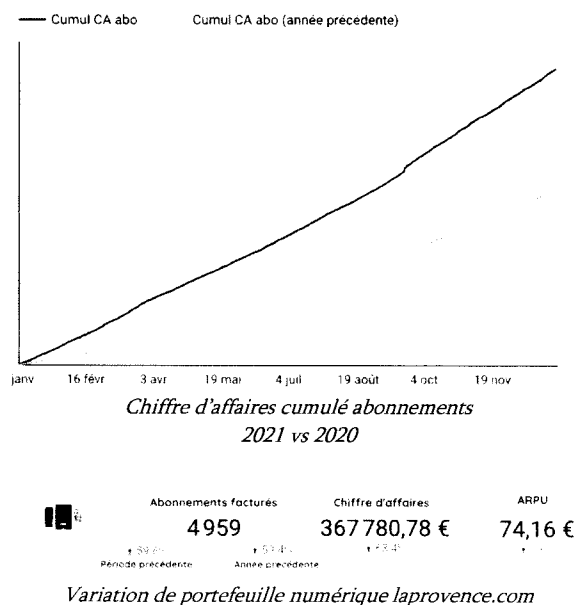
Votre journal papier livré tous les jours de la semaine

Sans engagement. Offres réservées aux particuliers majeurs résidents en France métropolitaine pour toute nouvelle souscription. Vous êtes un professionnel ? Retrouvez la page abonnement dédiée.

Page d'abonnement La Provence active

Des couplages d'offres journal + numérique peuvent être aussi intégré à la plateforme en ligne. Côté La Provence, après 18 mois d'expérience, ce produit représente 19% des abonnements vendus en ligne. Il faudra aligner la stratégie de vente sur le terrain avec ce produit afin d'éviter de cannibaliser la force de vente.

Des offres d'abonnements couplés La Provence + Corse Matin sont envisagées pour donner de la rayonnance aux deux titres sur les 3 départements couverts par le groupe La Provence. A l'image des couplages imaginés avec le groupe Bayard Presse (Notre temps), ou encore sur la presse thématique (Voiles et Voiliers).



Cet exemple de politique commerciale doit être accompagné par un plan d'action marketing pour assurer la promotion des offres dans tous les médias du groupe Corse Matin, mais aussi grâce à des outils de marketing comme l'emailing ou encore le retargeting sur les réseaux sociaux. Enfin, ces offres doivent être aussi travaillées d'une manière événementielle et coller au mieux au calendrier du territoire, mais aussi au calendrier de « grande consommation ». L'exemple de summer time (opération du 1^{er} juin au 25 juillet) montre que l'offre à 1€ les deux premiers mois permettent d'augmenter les

volumes, mais aussi de transformer plus d'abonnés sur le prix classique mensuel. Il faut une programmation des offres avec des accélérateurs de vente pour qu'elles gagnent en visibilité et en performance.

Côté régie publicitaire

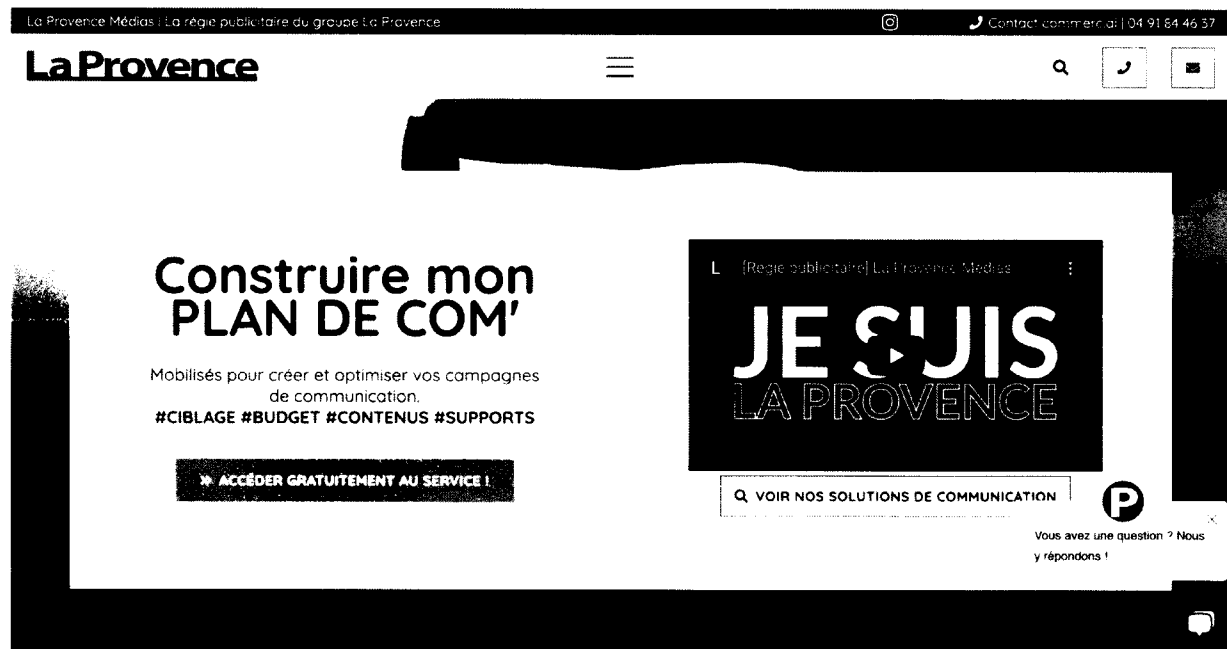
Objectifs :

- Donner de la visibilité à la régie publicitaire dans son ensemble
- Faire la promotion de la régie publicitaire, côté équipes, côté produits, côté savoir faire
- Générer des contacts qualifiés

Priorités :

- Mettre en place un site internet dédié à la régie publicitaire
- Mettre en avant les dispositifs de communication
- Mettre en avant les annonceurs actifs pour générer de nouveaux clients

Toutes les entreprises en 2022 ont leur propre site internet et même leurs propres réseaux sociaux. Ce n'est pas le cas de Corse Matin Publicité. Une régie publicitaire dynamique est une régie qui communique déjà parfaitement pour elle-même. Un annonceur doit être rassuré quand il est déjà client et doit être attiré quand il n'est toujours pas client. Pour cela il faut donc créer un site internet permettant de mettre en avant l'actualité de la régie (blog avec les offres du moment, la promotion des audiences), les belles victoires de la régie (XXXX nous fait confiance pour sa campagne de recrutement), les produits phare de la régie, et surtout un espace qui répondra à la question au-delà des audiences ciblées par un annonceurs à la question « Qu'est-ce que va m'apporter une collaboration avec les équipes de Corse Matin ». Les argumentaires produits doivent y trouver leur place aussi pour générer des contacts qualifiés pour les équipes commerciales. Depuis la mise en place du nouveau site de La Provence Médias, le nombre de leads générés par mois a augmenté de 40% et le taux de transformation de ces contacts qualifiés est supérieur à 78%. Ces outils sont essentiels et incontournables.



Site internet de la régie La Provence Médias – Lancement janvier 2021

Pour la mise en avant des dispositifs, nous vous recommandons de travailler l'efficacité publicitaire reconnue par vos annonceurs en les associant à vos campagnes de promotion. Pour cela et à l'image de grands médias nationaux, il faut contextualiser le client dans son activité au contact des médias Corse Matin. Par exemple, une vidéo peut être produite pour le magasin de vêtements du centre-ville de Bastia, qui présente son magasin, et qui présente au même moment quels supports de communication pour quel objectif de communication cet annonceur a fait appel à Corse Matin. Ce modèle gagnant gagnant de communication donne du sens à votre relation partenaire et vous permet de valoriser vos équipes tout en mettant en avant la satisfaction de vos annonceurs. Ces formats de communications seront utilisés dans tous les médias du groupe Corse Matin, réseaux sociaux (LinkedIn) inclus.



Comme pour la partie abonnement, il faudra accompagner ces premières actions par un plan d'action marketing opérationnel puissant permettant aux équipes de traiter les contacts générés par les campagnes, mais surtout de travailler la base installée de prospects dans ce nouvel environnement de communication par de l'emailing ciblé ou encore des campagnes de SMS pertinentes.

Diversification et relais de croissance

Corse Matin va bénéficier de toute l'expérience et l'intelligence produit du groupe La Provence pour mettre en place rapidement de nouveaux relais de croissance.

Après des études de marché préalable et essentielles à tous lancement de nouveaux produits, nous pouvons modéliser rapidement des produits « évènementiels » grand public, mais aussi professionnels.

A l'image du Hub La Provence qui a réussi à se « cloner » dans plusieurs thématiques, la Corse est un territoire d'économie, de tourisme, de développement durable et enfin de RSE. Ces thématiques doivent rapidement trouver leur raisonnable dans tous les médias du groupe Corse Matin pour fédérer des annonceurs actifs et de nouveaux partenaires dans un réseau de networking propulsé par le premier média de l'île.

« Vous serez le seul réseau de networking de l'île équipé d'une puissance média unique. C'est ce qui vous différencie des autres réseaux d'affaires présents et actifs sur l'île. Au programme, des rendez-vous thématiques récurrents (environ 12/15 par ans), de grands rendez-vous (sur le modèle des trophées de l'économie), et enfin une approche VIP avec les grands partenaires comme un tournoi de golf B2B.

Côté partenaire, c'est la mise en place de produit de contenus marketing (brand content) qui représente environ 45% de leur budget de communication en 2022. Le temps du publi-reportage est révolu, les annonceurs demandent de la vidéo, du podcast, des contenus enrichis, des infographies. Le HUB CM est un formidable outil pour renforcer les relations commerciales, augmenter le panier moyen des annonceurs, tout en donnant une dynamique forte aux médias et à la régie publicitaire.

Rejoignez **les leaders référents de notre territoire** propulsés par le groupe **LA PROVENCE**



Le HUB
La Provence

LE RESEAU DE NETWORKING INCONTOURNABLE DU 1ER MEDIA DE LA RÉGION

6 COMMISSIONS THÉMATIQUES

-  Éco
-  Santé
-  Tourisme
-  RSE Dév. Durable
-  Mer
-  Immo

+ DE 2500 PERSONNES INVITÉES LORS DE NOS RENDEZ-VOUS

200 JOURNALISTES MOBILISÉS LORS DES RENDEZ-VOUS

UNE ÉQUIPE DE CONTENT MANAGER DÉDIÉE AUX PARTENAIRES

+ DE 150 PARTENAIRES LEADERS

+ DE 500 PERSONNES ENGAGÉES

+ DE 50 PAGES PUBLIÉES PAR AN DANS LA PROVENCE

+ DE 1500 ARTICLES CRÉÉS SUR LAPROVENCE.COM

+ DE 200 VIDEOS PUBLIÉES

*Le Hub La Provence version 2022
Extrait de la plaquette commerciale*

La Corse est aussi un territoire de consommation et Corse Matin peut devenir le concentrateur de toutes ces tendances. Avec de l'événementiel grand public marchand, Corse Matin se positionne comme le trait d'union entre le monde de la distribution et ses audiences. Ainsi la mobilité, l'immobilier, ou encore l'économie bleu (assises de la mer) sont des thématiques à exploiter. Sur le modèle du weekend hybride électrique qui permet aux concessionnaires d'afficher leurs modèles éco responsables, ou les 96h de l'immobilier organisés dans de grands centres commerciaux pour les professionnels de la transaction et de la promotion, Corse matin est l'acteur de référence pour connecter toutes ses audiences à tous ces secteurs de consommation. La marge moyenne réalisée par cette typologie d'événements avoisine les 38%.



Week-end Hybride Électrique organisé au Village des Marques de Miramas

Corse Matin bénéficiera de toute l'intelligence financière de construction de l'évènement, la régie sera alimentée par de nouveaux produits imaginés par le service marketing qui assurera aussi la promotion de ces nouveaux objets. Avec cette nouvelle typologie de produits, la régie sera en capacité de proposer aussi ses services pour des annonceurs qui le souhaite, à l'image des journées portes ouvertes du secteur automobile, ou encore des lancements de programmes dans la promotion immobilière. L'évènementiel en marque blanche doit rentrer au catalogue de la régie publicitaire.



Exemple de soirée événementiel pour un annonceur

La politique de partenariat doit aussi être repensée pour que Corse Matin soit systématiquement sollicité sur son territoire. Pour cela il faut repenser la réponse média apportée aux partenaires (digital, réseaux sociaux, contenus, vidéo) mais aussi penser le partenariat comme un outil d'activation et de prospection régie. Les opérations de RP générés par les partenariats doivent produire des ventes côté régie en créant des moments privilégiés de mise en relation.

Conclusion

Le maître mot de ce plan d'action est *dynamisme*. Il faut donner envie par cette dynamique aux lecteurs de continuer à nous lire, aux internautes de s'abonner, aux abonnés de rester abonnés, aux annonceurs de continuer à nous solliciter, aux prospects de nous rejoindre. Un média dynamique est un média qui générera de l'interaction dans tous ces supports avec ses audiences créant ainsi de la valeur aussi bien côté éditeur que régie.

Il faut pour cela investir du temps et de la réflexion dans les produits, dans les tunnels de conversion et d'achat de tous les services, tout en mettant en place des actions de promotion et de visibilité toute l'année auprès des lecteurs et des annonceurs.

La dynamique de diversification permet de travailler à la fois la base de chiffre d'affaires, de notoriété du titre, tout en étant fort sur son cœur de métier, l'information.

Nous ne pouvons que croire en la réussite de ce seul média en Corse. Certes tout est à construire mais avec l'expérience du groupe La Provence, l'engagement, le dynamisme, et la motivation de tous les salariés du groupe Corse Matin qui mesurent l'ampleur du travail, la réussite de ce nouveau projet d'entreprise à horizon 24 mois nous paraît évidente.

II) RESULTATS DES COMPTES CONSOLIDES

1. Examen des comptes et résultats 2020

Principes généraux et méthodes d'évaluation :

Le bilan et le compte de résultat ont été établis conformément aux dispositions de la Loi et au Plan Comptable des Entreprises de Presse.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- et indépendance des exercices.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Bilan

Le total du bilan de la Société s'élève, pour l'exercice considéré, à 89 364 228 euros contre 49 849 141 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, l'actif net du bilan se présente comme suit :

actif immobilisé	57 970 063 €
actif circulant	31 394 165 €

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 23 222 822 euros.

Notre dette financière de 31 412 286 € est composée :

- PGE : 14 258 k€
- Comptes Courants Associés : 14 647 k€
- CICE : 2 413 k€
- Trésorerie négative : 94 k€

S.A. au capital de 7 685 634 €
248 avenue Roger Salengro
CS 40385 13015 MARSEILLE
SIRET 056 806 811 00111 - APE 5813Z
Id Europe FR 04 056 806 811

LA PROVENCE SA

Société Anonyme au capital de 7 685 634 euros
Siège social : 248 avenue Roger Salengro - 13015 Marseille

RCS Marseille 056 806 681

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale est réunie le mardi 29 mars 2022 sur convocation du Conseil d'Administration.

Maître Olivier FLAMENT, Huissier de Justice assiste muni d'une ordonnance délivrée par le Président du Tribunal de Commerce de Marseille à ce conseil.

Maître Bernard BOUQUET et Maître Thomas GAGOSSIAN du Cabinet BBLM sont autorisés à assister à l'Assemblée Générale en qualité de de représentant du Groupe La Provence.

La séance est ouverte à 10h30

Le Président désigne Maître Nicolas SOINNE, représentant le plus grand nombre de voix ainsi que M. Anthony MAAREK, scrutateurs de la séance

Mme Virginie LAYANI remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau que les actionnaires présents et représentés possèdent la totalité des actions pour voter en Assemblée. En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Le tout conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut donc valablement délibérer.

Le Président remercie Mme Joëlle BOUCHARD du Cabinet KPMG et M. Franck VANHAL du Cabinet PricewaterhouseCoopers, Commissaires aux Comptes, pour leur présence.

Conformément aux dispositions légales, le Comité d'Entreprise est représenté par son secrétaire M. Jérôme LORANT assisté de M. Jean-Michel PERIER.

Le Président rappelle que l'Assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes sociaux et consolidés du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes sociaux et consolidés et rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Affectation du résultat 2020 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs et désignation de nouveaux administrateurs
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée et qu'aucun actionnaire n'a saisi la Société pour une demande d'envoi de documents.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président demande si l'Assemblée autorise la présence de Maître Xavier Brouard.

M. Nicolas SOINNE et M. Anthony MAAREK indiquent qu'ils n'ont pas d'opposition à sa présence.

La présence de M. Xavier BROUARD est acceptée à l'unanimité.

Le Président rappelle ensuite que le rapport de gestion du Conseil d'Administration a été adressé en même temps que la convocation à l'Assemblée Générale. La loi le dispensant de le lire, il indique qu'il accepte de donner aux actionnaires toutes précisions qu'ils pourraient souhaiter.

Aucune question n'étant posée, il donne la parole aux Commissaires aux comptes pour lecture de leurs rapports au titre de l'exercice 2020 (Annexe 1).

M. Franck Vanhal, commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers en fait une lecture intégrale.

Le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

La lecture du Rapport de Gestion sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2020 ainsi que sur les comptes dudit exercice,

La lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice.

Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes sociaux dudit exercice comprenant les Bilans, les Comptes de Résultat et les Annexes, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

La lecture du Rapport de Gestion sur les comptes consolidés de la Société pendant l'exercice 2020, le rapport des Commissaires aux comptes dudit exercice,

Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice 2020.

M. Franck Vanhal fait également un point sur les rapports des comptes consolidés (Annexe 2).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code du Commerce, telles qu'indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Mme Joelle Bouchard du Cabinet KPMG prend la parole pour énumérer les conventions règlementées. (Annexe 3).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires approuve l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration et décide d'affecter la perte de l'exercice soit 9 285 214 euros au compte « report à nouveau déficitaire »

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée prend acte que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices et les avoirs fiscaux ou réfections y afférents se sont élevés aux sommes suivantes :

Exercices	Dividende par action	Avoir Fiscal	Réfaction prévue
2017	-	-	-
2018	-	-	-
2019	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire approuve la rémunération du Président Directeur Général qui reste inchangée par rapport à l'exercice précédent.

Vote :

Pour : Maître SOINNE

Absentions : Anthony MAAREK et Anne-Sophie JAHAN

Cette résolution est approuvée à la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe Serfati arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée, propose de procéder au renouvellement de son mandat pour une période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de M Anthony Maarek arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée, M. Anthony Maarek ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat d'administrateur qui parvient à son terme, décide, sous condition suspensive de l'adoption de la huitième résolution soumise à la présente assemblée générale, de ne pas renouveler ledit mandat.

Maître Bernard BOUQUET demande à M. Anthony MAAREK pourquoi nommer dans la huitième résolution l'Avenir Développement à sa place.

Monsieur Anthony MAAREK répond qu'il ne voulait pas être lié à un mandat anciennement lié à Nethys, et pour le choix d'Avenir Développement, il en est son représentant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir rappelé qu'aux termes du pacte d'actionnaires relatif à la Société ainsi qu'aux termes des statuts de la Société, deux des cinq administrateurs de la Société doivent être désignés sur proposition de la société L'Avenir Développement, décide, sous condition suspensive de l'adoption de la septième résolution soumise à la présente assemblée générale, de nommer L'Avenir Développement, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé 95 rue Louvrex, 4000 Liège (Belgique), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0630.904.826, en qualité d'administrateur pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'Avenir Développement a fait savoir qu'elle satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, l'administrateur personne morale doit lors de sa nomination désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au conseil d'administration. L'assemblée générale prend acte de la désignation de M. Anthony Maarek, né le 8 janvier 1976 à Fontenay-Sous-Bois, en qualité de représentant permanent de L'Avenir Développement au Conseil d'Administration de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Mme Anne-Sophie Jahan est arrivé à expiration. L'assemblée générale rappelle que Mme Anne-Sophie Jahan avait été nommée en tant qu'administrateur par l'assemblée générale pour la durée restant à courir du mandat de M. François Fornieri à la suite de la révocation de celui-ci.

L'Assemblée Générale, après avoir rappelé qu'aux termes du pacte d'actionnaires relatif à la Société ainsi qu'aux termes des statuts de la Société, deux des cinq administrateurs de la Société doivent être désignés sur proposition de L'Avenir Développement, décide en conséquence de nommer, sur proposition de L'Avenir Développement, Mme Anne-Sophie Jahan en qualité d'administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Mme Anne-Sophie Jahan a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat qui lui est confié et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de M. Franz Olivier Giesbert arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée, propose de procéder au renouvellement de son mandat, six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le Président informe l'Assemblée Générale de la démission de M. Franz-Olivier GIESBERT de son mandat d'administrateur de La Provence. Le Président lit la lettre de démission qu'il a reçu le 28 mars. (annexe N°4)

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration doit être obligatoirement composé de cinq Administrateurs, (article 10 des statuts) trois des cinq Administrateurs devant être proposés par les Actionnaires de catégorie B, et deux autres par les actionnaires de catégorie A. Il propose alors de désigner en qualité d'administrateur dans la catégorie A :

- Madame Virginie LAYANI
Née à Marseille le 11 Aout 1976
Demeurant à 60 chemin de la Marre 13013 Marseille

Mme Virginie Layani dispose d'un délai de 3 mois pour régulariser sa situation d'actionnaire (article 11 alinéa 4 des statuts)

Mme Virginie Layani déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées par l'Assemblée et remercie les actionnaires pour la confiance qui lui ont ainsi témoignée. Elle déclare n'être frappée d'aucune incompatibilité l'interdisant l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat du co-commissaire aux Comptes PricewaterhouseCoopers est arrivé à expiration, décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h56.